

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Février-Mars 2023

N°1 - 28^e année

SOMMAIRE

PV du 12 octobre 2022:	5 à 9, 11 à 14
PV du 16 novembre 2022	15, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 42 à 46
Casino:	10, 24, 25, 45
Gastro:	26 à 28
Clin d'œil:	36
Artisans:	40 et 41

PASQUALEBRUNI 	ANNAMARIA CAMILLI FIRENZE 	MATTIOLI
CHATILA JOAILLIERS DEPUIS 1960 	JEWELLERY PALACE Fine Jewellery & Swiss Watches Avenue Claude-Nobs 2 info@jewellerypalace.ch +41 21 965 12 12 www.jewellerypalace.ch @jewellerymontreuxpalace	FREDERIQUE CONSTANT GENEVE
MAURICE LACROIX Manufacture Horlogère Suisse 	CLAUDE MEYLAN VALLÉE DE JOUX 	Alpina 1883 GENEVE

N'ARRÊTEZ JAMAIS DE BIEN ENTENDRE



ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

Tchin Tchin
AUDIO

**VOTRE 2^{ÈME} PAIRE
D'AIDES AUDITIVES
POUR 1 CHF DE PLUS⁽¹⁾**

Avoir une deuxième paire
est indispensable pour profiter
de chaque instant!

(1) Voir conditions en magasin

MONTREUX
Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

CARLOS DA SILVA CONSTRUCTIONS SA



MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux
1852 CH-Roche
www.cdasilvasa.ch
info@cdasilvasa.ch

SORRENTINO



Buderus
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch

vaudoise
Assurances

LA CAVE
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcvvm.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacave-vm.ch

**MOUNTAIN
GRILL**
voir pages 18 et 28



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTREUX
021 925 70 70 021 965 44 44



SoluTubes
SA
Assainissement de conduites



**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

AMSTEIN

L'ambassadeur de la Bière!

www.amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux - Eaux minérales - Jus de Fruits



NE MANQUEZ PAS NOTRE PROCHAINE DÉGUSTATION !

GIN FESTIVAL

SAMEDI 18 MARS 2023

De 11h à 16h dans nos locaux de St-Légier

AMSTEIN
L'ambassadeur des Spiritueux
www.amstein.ch



Plus d'informations sur www.amstein.ch



MAGASIN DE ST-LÉGIER

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 - 1806 St-Légier

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 - 1860 Aigle

info@amstein.ch - +41 21 943 51 81



GRUNDFOS
 RÉPARATEURS
 AGRÉÉS

GRUNDFOS



**Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques
 de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes
 vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.**

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

♥♥♥♥♥ Pâques et Fêtes des Mères ♥♥♥♥♥

AEBI FLEURS
 & Décoration Sarl
 Rue Gambetta 23
 1815 Clarens
 Tél. 021 964 61 22
www.aebifleurs.ch
Aebifleurs@gmail.com

Une entreprise
familiale
 proche de
 vous

publiaz
 immobilier

Av. Claude Nobs 14
 CP-1820 Montreux
 T+41 21 966 00 66
montreux@publiaz.ch
www.publiaz.ch

Gérance
 Rénovation
 Courtage
 Administration PPE
 Expertise

MONTREUX
INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:
 Info-Ville Sarl, Case postale 293,
 1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49
 E-mail: infoville@bluewin.ch
 Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux 2

Parutions: en 2023, 3 x papier - 2 x Internet.
 N° 1 mars, 25 février;
 N° 2 mai - internet;
 N° 3 juin, 21 juin;
 N° 4 août - 30 août (internet);
 N° 5 octobre, 29 novembre;

Prochain numéro: 5 mai (internet)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
 par e-mail pour le N° 2: **20 avril**

Soutien à Montreux Info-Ville:
IBAN CH12 0900 00001710 6360 1

EST. 1970

TABASHOP
 MONTREUX

Davidoff

Visitez notre magasin en ligne
www.tabashop.ch

Habanos

Grand Rue 46 • 1820 Montreux • +41 219637070 • info@tabashop.ch

Offerte mais
chère à vos yeux.

Optic 2000

Une nouvelle vision de la vie

**MONTURE
OFFERTE***

Optic 2000 Montreux - Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux

* Voir conditions en magasin

EDITORIAL

28 ans! Et oui pour la 28^e année consécutive vous recevez Montreux Infoville dans votre boîte aux lettres ainsi que dans 14850 autres. Ce journal distribué par la poste est un média d'informations locales unique. Et savez-vous qu'aucune subvention n'est accordée. Alors qui finance? Bien sûr les fidèles annonceurs anciens et nouveaux ainsi que votre éditeur. Merci mes amis(es) les annonceurs. Mais, avec les hausses de ces dernières

années et surtout pour 2023, il ne sera bientôt plus possible de paraître comme beaucoup d'autres petits journaux.

Pour continuer à recevoir ces infos gratuitement, nous avons besoin de votre soutien financier même modeste.

Alors aidez-nous on vous aide. Merci.

Bonne lecture.

IBAN:

CH12 0900 00001710 6360 1.

Votre éditeur



SC SECURITE
www.scsecurite.com

Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Evénements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

PUBLICITÉ



MATCHES DE CHAMPIONNAT 2^{ème} LIGUE DU FC RAPID MONTREUX, SAISON 2022-2023



DI 12 03 2023

FC Stade-Lausanne - FC Rapid-Montreux I
Centre sportif de Vidy - Terrain principal, Lausanne

SA 29 04 2023 18h

FC Rapid-Montreux I - Racing Club Lausanne I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

SA 18 03 2023 18h

FC Rapid-Montreux I - FC Azzurri 90 LS 1
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

SA 06 05 2023 17h

Sport Lausanne Benfica - FC Rapid Montreux
Centre sportif de Chavanne voir tableau affichage

SA 25 03 2023 18h

FC Rapid-Montreux I - AS FC Napoli Vevey
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

SA 13 05 2023 18h

FC Rapid-Montreux I - FC Montreux-Sports I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

SA 01 04 2023 17h

ES Malley 1 - FC Rapid-Montreux I
Centre sportif de la Touillière voir tableau affichage

DI 21 05 2023 15h30

FC Dardania Lausanne I - FC Rapid-Montreux I
Centre sportif de Chavanne voir tableau affichage

SA 15 04 2023 18h

FC Rapid-Montreux I - FC Crissier 1
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

SA 27 05 2023 18h

FC Rapid-Montreux I - FC Renens 1
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

DI 23 04 2023

FC Lutry I - FC Rapid-Montreux I
Terrain du Grand Port Lutry

DI 04 06 2023 16h

Vevey-Sports II - FC Rapid-Montreux I
Stade Copet Vevey

SA 10 11 2023 18h

FC Rapid-Montreux I - AS Haute-Broye I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 12 octobre 2022 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

Présences: 83 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Valérie Calderini, Lynn Dardenne Perrin, Carolanne Feissli, Anna Krenger, Johanne Vetter, Elisabeth Wermelinger, MM. Jonathan Al Jundi, Claude-Pascal Gay, Sébastien Giovanna, Anthony Huys, Christophe Lombardo, Olivier Mark, Alisan Metic, Lionel Moyard, Frank Peters, Silvano Pozzi.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de juin à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 14 septembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT

2.1 de M. Cosimo Trinchera (Les Verts), démissionnaire;

2.2 de M. Léonard Dolivo (SOC), démissionnaire;

2.3 de M. Florian Despond (PLR), démissionnaire;

2.4 de Mme Florine Dériaz (d.a.), démissionnaire.

M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Messieurs:

- Ambroise David Crittin, en remplacement de M. Cosimo Trinchera (Les Verts), démissionnaire;
- Michael Samuelian, en remplacement de M. Léonard Dolivo (SOC), démissionnaire;

Et de Mesdames:

- Anne Duperret, en remplacement de M. Florian Despond (PLR), démissionnaire.
- Kyong-Won Schärer, en remplacement de Mme Florine Dériaz (d.a.), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Mesdames Duperret et Schärer ainsi que Messieurs Crittin et Samuelian de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom respectif, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS! *Lecture de l'article 6.*

Mesdames Anne Duperret et Kyong-Won Schärer ainsi que Messieurs Ambroise David Crittin et Michael Samuelian sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection et vous souhaitons la bienvenue au sein de cette assemblée.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous convient!

3. NOMINATION

3.1 d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (PS), démissionnaire;

M. le Président

J'attends une proposition du groupe socialiste.

Mme Marie-Solène Admou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Philippe Morier- Genoud

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Philippe Morier-Genoud tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Philippe Morier-Genoud, vous êtes élu comme membre de la commission de gestion et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

4.1 sur la date de la prochaine séance de commission chargée de l'examen de la motion, transformée en postulat, de M. Arnaud Grand: «Pour un audit externe du service de l'urbanisme». (Date de la commission: mardi 11 octobre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, à Montreux);

M. le Président

La date de la commission était planifiée à hier 11 octobre. La séance n'ayant pas pu avoir lieu, une nouvelle date doit être fixée, d'entente entre la commission et la Municipalité. Les membres de la commission restent les mêmes, et sont affichés à l'écran.

Président (VERTS): M. Olivier Blanc

Membres: Mme Stefania La Spada, MM. Ihab Al Jundi, Yahya Berhili, Matthieu Burkhart, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Olivier Mark, Philippe Morier-Genoud, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Rappelons-le s'il vous plaît encore une fois que dans le rapport final 2022 de la COGEST, où sont élus les représentants respectifs de chacun de nos groupes, Monsieur Lionel Winkler a abordé le sujet lié au service de l'urbanisme. Le vœu formulé suite à l'enquête menée ne concerne qu'une amélioration/optimisation possible de la communication publique relative aux procédures, il n'est nulle part fait mention d'un besoin d'audit.

Bien entendu, s'il y a suspicion de dysfonctionnement dans une prise de décision et que celle-ci ne respecte pas la loi, les propriétaires et architectes concernés ont tout à fait le droit et sont même encouragés à faire recours auprès du Tribunal à travers les procédures institutionnelles mises en place.

Cette instance supérieure pourra décider s'il y a un respect ou non de la loi et/ou des tracaseries administratives inutiles qui nécessiteront que l'administration ou la Municipalité interviennent pour modifier ces pratiques. Le respect des institutions est à nos yeux très important et nous ne sommes pas sûrs que les institutions soient respectées dans cette proposition.

En vous remerciant de votre attention.

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je regrette profondément la démarche initiée par Monsieur le conseiller Arnaud Grand, la problématique qui le préoccupe, si problématique il y a, relève par sa nature de notre Commission de Gestion. Suivre un autre chemin revient à disqualifier notre Commission de Gestion. Un véritable autogol pour notre Conseil. J'invite notre collègue Monsieur Arnaud Grand à retirer sur le champ son postulat. Ce feuilleton et les pressions qu'il constitue sur le service de l'urbanisme, depuis des mois, a assez duré.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Béatrice Tisserand «Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTQ+». (Date de la commission: jeudi 10 novem-

bre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux);

Président (PLR): M. Kelvin Kappeler

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Soraia Dias, Catherine Morel, Kyong-Won Schärer, Béatrice Tisserand, MM. Ihab Al Jundi, Mario Gori, Silvano Pozzi, Samuel Roch

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir fournir à la commission un aperçu détaillé des lieux déjà existants dans la région et dans le canton où les personnes vulnérables peuvent être accueillies si elles sont en situation d'urgence. Je vous remercie d'avance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud «Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale». (Date de la commission: jeudi 24 novembre 2022 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, à Montreux);

Président (VERT-E-S): M. Fabrice Yerly

Membres: Mme Tanya Bonjour, MM. Christian Fürst, Arnaud Grand, Tal Luder, Olivier Müller, Romain Pilloud, Benoît Ruchet, Michael Samuelian, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.4 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller «Pour un PACom qui tienne compte de nos villages». (Date de la commission: mercredi 23 novembre 2022 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux);

Président (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mmes Carole Clavadetscher, Claudia Hischenhuber, Antoinette Loup, MM. Laurent Gilliard, Vincent Haldi, Josselin Lecoultre, Olivier Müller, Samuel Roch, Michael Samuelian

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En vue de la commission et conformément aux art. 49, 57 et 58 de notre règlement, je souhaiterais que la commission puisse avoir à disposition les éléments suivants: Tout d'abord, il serait très profitable de pouvoir bénéficier de la présence d'un expert ou d'un intervenant externe venant du canton, plus précisément de la Direction Générale du territoire et du logement (DGTL).

En effet, l'aménagement du territoire, c'est complexe et le canton a, apparemment, une influence décisive sur notre futur PACom, en particulier sur le traitement qui sera réservé aux villages. Il semble extrêmement opportun de pouvoir avoir, en début de commission, une personne qualifiée, externe, neutre politiquement, qui puisse répondre aux questions soulevées par le biais de ce postulat.

Ensuite, je souhaiterais obtenir les informations suivantes au moins 3 jours avant la commission:

Concernant le développement récent du bâti, je souhaiterais connaître pour chaque année depuis 2017 le nombre de permis de construire déposés, le nombre de permis de construire accordés et le nombre de permis de construire refusés, en faisant la distinction entre le périmètre de centre et le périmètre hors centre et, pour l'année 2020, en faisant la distinction entre la période avant et après l'annulation du PGA par le tribunal fédéral.

Concernant les possibilités de développement futur, le rapport DOLCI transmis dans les communications indique un chiffre de 582 habitants supplémentaires dévolu au périmètre hors centre. Je souhaiterais pouvoir obtenir, pour le périmètre hors centre,

le détail des possibilités de développement, village par village, qui aboutit à ce total de 582 habitants.

Je remercie d'avance la Municipalité de la considération qu'elle apportera à ces diverses demandes et reste évidemment à disposition si nécessaire.

M. Josselin Lecoultre (SOC)

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les municipaux, chers collègues.

En tant qu'habitant de Glion, je ne peux que constater que ce sont les villageois et non la densification qui font la réussite de la vie villageoise. Nous avons beaucoup d'exemples de villages qui sont devenus des zones dortoirs sans activité, sans école, sans poste,

sans commerce, et cela ne dépend en tout cas pas de la densification du bâti.

Le groupe socialiste aimerait rappeler la chance d'avoir un centre-ville dynamique, bien desservi par les transports publics ainsi que le charme et l'authenticité de petits villages dans lesquels les gens se connaissent et travaillent ensemble pour faire vivre l'âme de ces villages, âme que l'on met en danger avec cette proposition.

Le Parti socialiste est plus que dubitatif quant à cette proposition, qu'elle combattra en commission. Commission dans laquelle je me réjouis de pouvoir échanger et débattre de vive voix.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Nous avons pris note des demandes de M. Müller. Je me permets, à titre personnel, de faire part de ma surprise, nous ne traitons qu'une prise en considération et un expert du Canton est déjà demandé. Vous devez d'abord discuter de l'opportunité avant de faire une analyse juridique. J'ai peut-être mal compris vos demandes, mais nous allons entamer une longue procédure, celle de l'élaboration d'un PACom, lors de laquelle il y aura beaucoup d'arbitrages et beaucoup de points à trancher, dont celui de la densification des villages.

A ma connaissance, nous pouvons essayer de transmettre une partie des documents, même si la liste est longue et que ces demandes semblent plus concerner une commission qui devrait rendre un rapport traitant d'un préavis, que pour un rapport concernant la prise en considération d'un postulat.

Je doute que le canton accepte de déléguer un spécialiste pour la prise en considération d'un postulat qui demande de faire une étude. Nous ferons la demande, mais je ne sais pas si elle sera acceptée. Par ailleurs, pour la participation d'experts externes, il appartient usuellement à la commission de se prononcer.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'ai bien su lire et comprendre toutes les communications municipales en relation avec les études du bureau DOLCI, j'ai compris que le traitement du périmètre hors centre est de l'exclusivité de la commune de Montreux, contrairement au périmètre du centre qui doit se gérer avec le Canton et l'agglomération.

Prochain numéro 2023 - 21 juin version papier tous ménages

**MONTREUX
INFO-VILLE**

en 2023 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 25 février

distribution tous ménages

No 3 – 21 juin

distribution tous ménages

No 5 – 29 novembre

distribution tous ménages

No 2 – 5 mai

en page sur internet

No 4 – 30 août

en page sur internet

Est-ce que vous pouvez me confirmer que la gestion du futur PACom pour le périmètre hors centre sera une prérogative de la commune de Montreux uniquement?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne crois pas que nous ayons dit que la définition de l'affectation du sol sur le territoire hors centre sera strictement de la compétence de la commune de Montreux.

Il y a notamment un plan directeur cantonal et une loi de l'aménagement du territoire qui s'appliquent avec des normes contraignantes.

Je pense que ce n'est pas le moment maintenant, où nous informons de la composition et de la date d'une commission, d'aborder ces questions, je pense qu'il faut le faire dans le cadre de la séance de commission. Dans tous les cas, il y a un régime supérieur qui s'applique, y compris dans le périmètre hors centre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai six courriers à vous communiquer:

1. Le premier courrier de Mme Monique Mejean-Bertholet intitulée «Montreux n'aime pas SES Vieux».
2. Le deuxième courrier de Mme Nadia Vitale traitant d'une levée d'opposition dans le cadre du permis de construire à la Foge sur les parcelles 8158 et 8144. Ce dernier étant de compétence municipale il n'est pas demandé d'en faire lecture, il sera transmis à l'administration générale.
3. Le 3ème courrier de Messieurs Pétermann-Pellaz et Favez, concerne la terrasse litigieuse du Z Bar de la Rue du Marché 16 à Montreux.

Ce courrier sera transmis à la Municipalité.

4. Le 4ème courrier concerne la démission de la commission de gestion de Mme Tanya Bonjour
5. Le 5ème courrier concerne la démission de M. Florian Despond (PLR)
6. Le 6ème courrier concerne la démission du Conseil de Mme Florine Dériaz (DA)

Ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV de cette séance.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 relative à l'état de la situation du plan d'affectation communal (PACom).

6.2 relative à l'ouverture de trois classes d'accueil au collège des Avants Mme Jaqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au vu de l'augmentation de primo-arrivants liée à la guerre en Ukraine, les établissements scolaires de Montreux-est et de Montreux-ouest, ainsi que de toute la région, se retrouvent saturés et sont à court de salles de classe. De fait, les effectifs des classes régulières ne permettent plus d'absorber les nouveaux arrivants allophones.

La Commune de Montreux a donc décidé de mettre à disposition le collège des Avants afin de permettre l'ouverture de trois classes de premier accueil. Les aspects pédagogiques, ainsi que les engagements de personnel, sont gérés par le Département de l'Enseignement et de la Formation (DEF). La Commune a, quant à elle, pour tâche de mettre les locaux à disposition, d'organiser les trajets pour les plus petits, les repas et les activités parascolaires.

Ces classes devraient être opérationnelles pour la rentrée des vacances d'automne (début novembre).

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le préavis No 25/2022 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023. (Rapp. Mme Laurence Sierro);

Mme Laurence Sierro (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une petite correction à apporter dans mon rapport, en page 4, au point 4 sur l'amendement à la phrase «Article premier – Il sera perçu pendant 3 ans dès le premier janvier 2021 les impôts suivants:...» il est noté 2021, mais en fait il s'agit du 1^{er} janvier 2023.

M. le Président

Afin d'éviter toute confusion sur le sujet, je vous propose de procéder comme suit pour traiter cet objet:

En premier lieu nous ouvrirons la discussion sur le rapport de commission et prendrons connaissance des éventuels amendements, qui toucheraient, tant aux conclusions du rapport qu'à l'arrêté d'imposition.

Ensuite nous procéderons au vote des amendements selon leur ordre d'arrivée durant le débat, exception faite de celui ayant été accepté en commission qui sera évidemment voté en premier.

Nous procéderons ensuite au vote sur l'arrêté d'imposition article par article. Finalement nous voterons sur les conclusions du rapport.

Le ou les amendements qui seraient acceptés ce soir, devront être intégrés tant aux

conclusions du rapport qu'aux articles de l'arrêté d'imposition.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COFIN.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une augmentation de 25% à 50% de la facture d'électricité pour l'année prochaine est envisagée. C'est une augmentation moyenne de 261.- par ménage en Suisse. A cela s'ajoute à une hausse des frais de chauffage et de prix généralisée. Ces augmentations ne sont pas liées à une augmentation de salaire qui permettrait de compenser ces hausses.

La Suisse compte 8.5% de sa population en dessous du seuil de pauvreté. Ces augmentations de charges, bien qu'espérées temporaires, auront un effet marqué sur notre population la plus précarisée.

Afin de soulager les ménages, nous proposons de fixer l'impôt spécial particulièrement affecté à 1 point. Les recettes engendrées par cet impôt devront être affectées à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages. Les critères d'attribution seront à préciser.

La proposition est d'amender les conclusions de la manière suivante:

Ajouter un point aux conclusions: de fixer le point d'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées à 1% de l'impôt cantonal de base. Et d'affecter ce point d'impôt à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages.

Modifier le point 2 de l'arrêté d'imposition de la manière suivante: *Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées En pour-cent de l'impôt cantonal de base: 1%*

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Premièrement le groupe UDC votera le préavis tel que proposé par la COFIN, avec les deux amendements déposés, et deuxièmement je souhaite des précisions de la part de M. Talon à propos de cet impôt spécial affecté que je ne connais pas du tout.

M. le Président

Merci M. Luder, ce dernier figure à l'article premier, point 2 de l'arrêté d'imposition qui était joint au préavis Municipal.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai remarqué que nous nous dirigeons vers des années difficiles. En ayant des années difficiles, je pense qu'il est utile de stabiliser cela. De vouloir faire un arrêté d'imposition qui reste stable sur trois ans me semble une excellente solution et je pense que l'article, tel que proposé par un des commissaires, me semble très important, il sera perçu le même taux pendant trois ans et je pense qu'il est important que nous prenions cette décision maintenant.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Luder le point d'impôt affecté est simplement un point d'impôt qui a une fonction particulière et dont la Municipalité a l'obligation de consacrer l'intégralité de ce point d'impôt à la raison invoquée quand il est voté.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends la teneur de l'amendement déposé, mais je regrette que cette discussion n'ait pas eu lieu en amont, afin que les groupes puissent mieux étudier cette proposition et il me semble qu'elle arrive un peu tard.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements.

Amendement adopté par la COFIN

Dans les conclusions du préavis, au point 1. *de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2023 à 2025;* au point 2. *d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2025.*

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question, si nous votons pour 3 ans, est-ce que cela prend aussi l'impôt spécial affecté que nous voterons ultérieurement ou pas?

La commission ne s'est pas posée la question, mais pour nous autres il serait utile de le savoir.

Mme Anne Saito (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s ne soutiendra pas l'amendement accepté en commission sur le prolongement de 1 à 3 ans de l'arrêté d'imposition. Nous préférons pouvoir rediscuter ce point l'année prochaine. Nous sommes dans une situation totalement exceptionnelle avec la crise de l'énergie et la hausse des taux bancaires qui nous font craindre une inflation. Cela nous incite à la prudence car il est important, à nos yeux, que la commune conserve, dans une situation aussi instable, des moyens rapides d'intervention sur sa situation financière. L'objectif n'étant pas de creuser ses déficits, mais de maintenir la santé de ses comptes et par conséquent les moyens financiers pour mettre en œuvre sa politique.

M. le Président

Pour répondre à M. Blanc, l'amendement déposé par le groupe Décroissance alternatives ne faisant pas mention d'une durée, il serait, à mon sens, lié à la durée décidée par notre Conseil pour la fixation du taux d'imposition général.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En terme de procédure, serait-il possible de voter en premier l'amendement du groupe Décroissance alternatives, afin que les conseillers puissent prendre une décision sur ce point ajouté au dernier moment?

Car nous scellerions une décision sur trois ans sans savoir ce qui sera réellement décidé.

M. le Président

Votre demande reflète une Motion d'ordre, mais je suis cependant prêt à traiter l'amendement de Décroissance alternatives en premier avant de traiter l'amendement de la COFIN.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutient les modifications, car la tentation serait grande de demander une diminution étant donné que nous avons fait partie des groupes qui avaient demandé 1.5 point de baisse précédemment, lorsque la bascule entre le canton et les communes ne s'est pas faite à temps.

Pour ne pas péjorer les finances de la commune, parce que si le point d'impôt est toujours à CHF 900'000.- selon mes derniers souvenirs, alors tout point que nous enlèverions, supprime de l'argent dans les caisses mais pour compenser cette «non baisse». Je suis pour stabiliser le taux sur 3 ans, afin que les contribuables puissent se dire que sur ce point-là, ils n'auront pas de questions à se poser.

De toute façon si je ne me trompe pas, s'il y a vraiment un état catastrophique des finances, le Conseil communal peut très bien revenir sur l'arrêté d'imposition l'année suivante.

Quant à l'amendement de Décroissance alternatives, nous ne le voterons pas, car ses contours sont trop flous, les règles de distribution ne sont pas établies et nous ne savons pas vraiment qui va en bénéficier, le projet n'est pas assez bien ficelé pour pouvoir en discuter.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez parlé, M. le Président d'une motion d'ordre, ce que je fais très volontiers et j'espère être soutenu par quelques membres.

En effet je vous parlais il y a quelques instants d'une stabilité à long terme, nous avons un amendement surprise qui arrive ce soir et il faut le traiter en premier, avant d'aborder le travail de la COFIN, sur leur amendement qui a été discuté en amont. Merci de faire cette inversion de vote des amendements.

M. le Président

Je n'ai personnellement pas besoin de faire voter une motion d'ordre, quelqu'un est-il opposé au fait de voter l'amendement déposé par Décroissance alternatives en premier?

Relecture de l'amendement de Décroissance alternatives:

Ajouter un point aux conclusions:

de fixer le point d'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées à 1% de l'impôt cantonal de base. Et d'affecter ce point d'impôt à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages.

Modifier le point 2 de l'arrêté d'imposition de la manière suivante: Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 1 %

Ajouter un impôt spécial d'un pourcent

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme évoqué par M. Cardinaux, la question est trop importante pour pouvoir se positionner ce soir. Les conséquences, si cet amendement est accepté, vont être assez importantes pour notre Municipalité qui devra revoir l'entier de son budget. Ce dernier se prépare depuis de longs mois, et arriver avec cette proposition au dernier moment donne l'impression que nous allons tout chambouler et allons vers des difficultés. Je pense qu'il est important que la Municipalité nous donne l'information quant aux conséquences de l'acceptation de cet amendement.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas le responsable des finances de la commune, mais nous parlons d'ajouter une ligne au budget pour la création de ce fonds.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que l'amendement est arrivé tard, néanmoins il met en exergue un élément intéressant de réflexion, comme nous le savons toutes et tous ici, l'impôt est progressif, cela veut dire qu'une personne qui va gagner CHF 3'000.- ou 4'000.- par mois, va verser beaucoup moins d'impôts, proportionnellement à son revenu, qu'une personne qui va en gagner CHF 20'000.- ou 30'000.-.

Avec un impôt progressif cela nous permet justement de réfléchir à la situation des ménages, puisqu'aujourd'hui ce sont bien les ménages avec un petit revenu qui commencent et continueront à souffrir à cause de l'inflation.

Au-delà d'une année, cette question énergétique et notamment l'augmentation des coûts liés à l'énergie des logements continueront à perdurer, pour les propriétaires et surtout pour les locataires.

Pour moi l'intérêt ici est de faire une redistribution en augmentant un point d'impôt spécialement affecté à la question, nous laissons l'opportunité à la Municipalité de disposer d'un fonds qui pourra être redistribué de manière ciblée. Loin d'une mesure arrosoir, il s'agit justement de cibler les personnes de la classe moyenne, les personnes défavorisées qui ont de la peine à payer les factures énergétiques à la fin du mois. À titre personnel je trouve cet amendement intéressant et je le soutiendrai.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La situation actuelle, avec ces histoires d'impôts, est très compliquée, puisqu'il y a plusieurs points à prendre en compte, nous avons des salaires, mais nous avons des frais que nous devons payer, force de lois et qui ne sont pas déductibles des impôts. Cela je crois que certains l'oublient. Je me retrouve à payer des impôts monstrueux parce que je ne peux pas déduire certains montant des impôts et que je suis obligé de payer suite à des décisions de tribunal, de justice, etc. et ces points d'impôts supplémentaires je ne peux pas en bénéficier, mais par contre à la fin du mois il ne me reste rien.

Je sais que cela fait soupire certains, cela peut être drôle pour vous, mais je suis dans une situation critique à force de rajouter en pensant que nous allons recevoir quelque chose, non, il y a des tas de gens qui se retrouvent dans des situations critiques, compliquées et qui ne reçoivent absolument rien, parce que ce n'est pas déductible des impôts et nous avons une grosse déclaration d'impôt avec des frais monstrueux derrière parce que la vie a fait en sorte que..., sans qu'il y ait de faute de la part de n'importe quel citoyen.

A force de rajouter des charges fiscales les unes sur les autres, nous appuyons sur la tête des gens qui ont une vie normale et qui continuent à aller travailler tous les jours. Nous pouvons tous nous retrouver dans cette situation et je trouve que rajouter de plus en plus cela suffit.

Pensez aussi aux gens qui ont ces charges-là et qui ne peuvent pas recevoir quelque chose de l'Etat parce que, selon la déclaration d'impôt, il n'y a rien qui est déductible.

Mme Géraldine Torchio (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins l'avis de M. Pilloud, je pense en effet que l'avantage de l'amendement de Décroissance alternatives c'est que cela touche les impôts, de ce fait par essence il est plus social qu'une taxe. De plus les montants sont assez faibles et je pense personnellement, pour rassurer M. Tschopp, que même les ménages de la classe moyenne profiteront de la redistribution de cet argent. L'intérêt, dans un deuxième temps, est de discuter de qui pourra récupérer cet argent, nous avons toujours tendance à croire que les riches c'est nous, mais je vous rassure M. Tschopp, les vrais riches sont peu nombreux et représentent un pourcentage très faible de la société.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour revenir sur les propos de M. Pilloud, je trouve que c'est un impôt qui, s'il était utilisé pour les dépenses énergétiques, est arbitraire vu que certains contribuables contribueront plus pour pouvoir redistribuer à des gens plus défavorisés, mais dont nous ne connaissons pas la faculté de bien gérer leurs dépenses énergétiques. Nous prélevons un impôt pour le redistribuer à des gens qui pourront, eux, dépenser de l'énergie comme ils l'entendent. Je ne vois pas où se trouve le côté éducatif ou social de cet impôt, si ce n'est d'enlever encore un peu d'argent à la classe moyenne, ce qui concerne quasiment tout le monde au final. Je refuserai cet amendement et mon groupe également.

M. le Président

Avant de poursuivre la discussion, certains dans cet hémicycle ne seront jamais d'accord, mais je vous demande de vous respecter et de ne pas rire ou réagir aux propos d'autrui, je vous remercie.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelques chiffres d'estimation fait en comparant ce point d'impôt spécialement affecté par rapport à la commune de Nyon qui a accepté ce type d'augmentation il y a quelques années. D'après nos estimations, pour un couple marié avec 2 enfants, avec un revenu de CHF 40'000.- sur une année, cela ferait une augmentation de CHF 16.- sur une année complète. Pour un couple marié avec 2 enfants, avec un revenu imposable de CHF 150'000.- cela ferait une augmentation de CHF 110.- sur une année complète. Il ne s'agit pas de montants qui sont extraordinaires.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette proposition tombe un peu comme une surprise pour la plupart des membres de ce Conseil, je sais qu'il y a des délais à respecter pour voter l'arrêté d'imposition, néanmoins je pense qu'il serait utile, voir nécessaire que la COFIN se réunisse à ce sujet. Il y a beaucoup d'affirmations qui sont lancées ce soir sur des simulations, que nous n'avons aucun moyen de vérifier séance tenante. C'est la raison pour laquelle j'invoque l'article 126 et que je demande un ajournement du vote.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais revenir sur un aspect un peu plus large de la question pour savoir si nous pouvons affecter un point d'impôt supplémentaire à tel ou tel objectif, je serai absolument ouvert en tant que membre de la commission des finances et en tant que conseiller communal d'en discuter.

Par contre j'ai quand même un gros problème avec la démarche telle qu'elle est menée ce soir par la personne qui a proposé cette modification. Nous avons volontairement modifié les commissions permanentes de manière à intégrer tous les groupes, conformément à notre règlement. Lequel à l'époque a été modifié justement pour dire que tous les groupes avaient le droit à un siège dans les commissions permanentes et ceci, certains et certaines s'en rappelleront, avait fait l'objet de passablement de discussions avec un consensus sur l'objectif premier qui était que les groupes politiques puissent être représentés dans les commissions, nous avons fait à l'époque des articles du règlement pour garantir ceci. Le dernier bénéficiaire de ces dispositions c'est le groupe Décroissance alternatives et je m'en réjouis, mais je pense qu'à partir de là, il faut que Décroissance alternatives accepte les règles du jeu. En ce qui concerne les points d'impôts, il s'agit d'un point important, qui touche toutes les citoyennes et tous les citoyens dans les deux sens, pour ceux qui doivent payer l'impôt et pour ceux qui ensuite en bénéficieront, ceci doit être discuté au sein de la commission des finances. Je pense que nous ne pouvons pas arriver le soir du vote sur l'arrêté d'imposition et proposer des modifications de ce genre.

D'ailleurs je m'étonne que des membres de la commission des finances soutiennent cette proposition. Nous n'avons pas pu discuter de cette proposition en commission des finances, par contre nous avons discuté, et c'était une discussion assez technique, pour savoir ce qu'était un point d'impôt affecté. Nous pourrions développer à ce sujet, mais je ne vais pas le faire, car je me refuse à continuer ce débat.

Pour moi il y a un problème de méthode, si nous votons l'arrêté d'imposition tel que proposé par la COFIN, libre à Décroissance alternatives de revenir l'année prochaine, puisque même si nous votons l'amendement proposant le maintien de l'impôt sur 3 ans, il est possible au Conseil de modifier cet impôt chaque année s'il le souhaite.

Pour moi ce soir, nous ne pouvons pas prendre cette décision, cette proposition aurait



Bon d'achat de CHF 500.-
sur toute collection

CHATILA
JEWELLERS SINCE 1860

Valable jusqu'à fin mai

Av. Claude-Nobs 2
1820 Montreux



+41 21 965 12 12

info@jewellerypalace.ch

www.jewellerypalace.ch





**Vous pensez que c'était mieux avant
et rêvez de voyager dans le temps ?**

DÎNER-SPECTACLE DÈS CHF 79.-



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

d'abord dû être discutée en commission. Malheureusement Décroissance alternatives ne l'a pas fait et je pense que ce n'est plus le moment de le faire et je vous propose de refuser cet amendement.

J'invite avec grand plaisir Décroissance alternatives à redéposer cet amendement pour l'année prochaine et que nous puissions en discuter en COFIN, afin de voir les tenants et aboutissants, avec des informations précises de la part de la Municipalité.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant que membre de la COFIN de Décroissance alternatives, je comprends le mécontentement de mes collègues et je m'excuse.

Il s'agit d'une commission compliquée et comme nous sommes un nouveau groupe, nous découvrons certains points pendant les séances et c'est la première fois que nous découvrons et parlions de ce sujet avec mes collègues de DA.

Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait de revenir l'année prochaine, c'est qu'actuellement il y a une urgence, nous nous trouvons dans une situation extrêmement particulière qui implique d'agir maintenant, parce que selon les revenus des gens, ils se trouvent entre passer à la banqueroute ou avoir un budget qui est vivable.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la lumière de tous les propos de nos collègues, j'aimerais poser formellement la question à DA: est-ce que, avec un peu de bon sens, et sachant qu'ils peuvent revenir avec leur objet et mieux le détailler, ne pourraient-ils pas simplement retirer leur amendement, pour simplifier le vote et notre travail?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une confusion complète entre la question de savoir si nous mettons des moyens à disposition de la Municipalité pour réagir à une situation particulière, comme l'augmentation du prix de l'énergie et la question de l'impôt.

Nous allons aborder en COFIN le budget et j'invite M. Willemin à venir avec des propositions pour la création d'un fonds de soutien éventuel à des situations X, Y ou Z et en détaillant ces situations et les bénéficiaires. Ainsi, nous pourrions comprendre de manière détaillée à qui il pense qu'il faut adresser la possibilité d'avoir un soutien particulier. Ceci pourra être intégré sous forme d'amendement au budget, qui sera ensuite soumis au vote.

Nous avons le droit de voter un budget déficitaire et si tout le monde souhaite aller dans ce sens-là, nous voterons éventuellement un budget déficitaire et nous reviendrons le moment venu avec une votation sur le point d'impôt.

Il s'agit de mesures pour soutenir, éventuellement, une certaine catégorie de personnes,

c'est très bien que nous en parlions pour adapter ensuite le financement de ces mesures. Pour l'instant c'est vraiment inverser la question et surtout je m'alarme que nous commençons à faire des propositions en dehors des commissions permanentes sur des sujets aussi sérieux et importants.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela veut dire que ce soir il nous est demandé de voter une décision dont nous ne connaissons absolument pas les conséquences. Puisque nous ne savons pas du tout qui va recevoir cet argent et comment il sera redistribué ou utilisé puisque finalement il s'agit d'un concept global. Nous allons donner de l'argent et nous ne savons pas à qui. Je trouve à la base, que nous devrions savoir à qui nous donnerons de l'argent et à qui nous en prendrons.

M. le Président clos la discussion sur l'amendement et lis l'article 126 du règlement concernant la demande d'ajournement de M. Giuliano:

Art. 126 Ajournement

1 Si la Municipalité ou le tiers des membres présents demande que le vote n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit;

Je vous rappelle qu'au sommet de l'arrêté d'imposition 2023 qui est annexé au préavis de la Municipalité, il est notifié que nous devons retourner en 4 exemplaires datés et signés à la préfecture pour le 30 octobre, ledit arrêté d'imposition.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons toujours des surprises, nous nous attendions plutôt à combattre une demande de baisse qui a été déposée en commission. Je vois qu'il y a eu un esprit de consensus qui fait que l'amendement en question n'a pas été redéposé et je salue cet esprit de compromis.

Nous nous sommes posés les questions que vous vous posez concernant la hausse ou la baisse des impôts.

La baisse d'impôt, dans cette situation difficile, nous ne l'avons pas retenue, car elle a des conséquences financières et la question de la hausse n'a pas été retenue, pour les mêmes raisons évoquées par les auteurs de l'amendement, c'est-à-dire que nous ne voulions pas alourdir la charge qu'il y a déjà sur le portemonnaie des personnes touchées par la crise. Effectivement s'il y a un mécanisme de redistribution, nous pouvons en discuter, je ne vois pas toujours bien les conséquences, mais je rappelle quand même que l'impôt de notre canton est progressif et qu'il y a déjà un mécanisme de redistribution dans l'impôt.

Il nous est demandé les conséquences de l'acceptation de cet amendement, ses effets sont difficiles à évaluer, je ne pourrais pas aller dans le détail ici devant vous, car l'amendement est assez vague, il donne une orientation, une direction, mais parler des effets serait délicat et nous serions un peu prétentieux de pré-

tendre pouvoir le faire. Je pense que l'un des effets qu'il y aurait et que nous pouvons dire avec certitude, parce que nous en avons parlé en Municipalité, nous le constatons dans toutes les communes, qu'elles soient environnantes ou éloignées, dès qu'il y a une hausse d'impôt, il y a une demande de référendum.

S'il y a un référendum devant la population en général, les hausses d'impôts n'ont pas une grande chance.

Nous sommes sensibles à la cause évoquée par les auteurs de l'amendement, effectivement, je le redis nous y avons pensé en réfléchissant à ce taux d'imposition. Nous y sommes sensibles et je pense que c'est une réflexion qui est importante, mais qui mérite mieux qu'un débat au dernier moment avec un amendement déposé dans l'urgence.

Certes il y a une urgence pour aider des personnes qui sont touchées, mais je propose une réflexion plus large, M. Gétaz a évoqué la question du budget, mais je me demande si le budget c'est le bon moyen et le bon moment. Il faudrait peut-être déposer un postulat pour envisager cette question-là, ce serait plus adéquat et nous aurions le temps de creuser un peu plus le sujet.

Je reviens sur la proposition de ceux qui disent de tout renvoyer en commission, nous avons un délai pour fin octobre. S'il y a un retard et que vous renvoyez ce préavis en commission, il faudrait reconvoquer le Conseil avant le 31 octobre et la commission avant la séance du Conseil. Ce qui se passerait c'est que, n'ayant pas demandé de prolongation de délai à ce stade, nous serions hors délais et c'est le taux d'imposition actuel qui serait maintenu.

Voilà pour les informations que je peux donner pour le moment. Je le redis et j'insiste sur ce point, les questions évoquées que ce soit au sein de la commission ou en plénum par cet amendement, nous y sommes sensibles et nous les avons abordées, mais nous n'avons pas la même réponse.

Apporter une réponse à ce stade sur ce sujet, je pense que cela mérite mieux, avec un débat plus approfondi.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans l'idéal nous aurions voulu déposer un postulat, pour que nous en discutions, etc. mais c'est un processus qui est lent et malheureusement nous n'avons pas le temps de faire ce processus pour pouvoir avoir ces fonds d'aide aux plus précaires. Il y a quand même cette situation d'urgence qui fait que nous devons prendre des engagements dans la précipitation et j'en suis désolé. Nous avons quand même cette occasion unique aujourd'hui de pouvoir aider les plus faibles de la commune et j'espère que nous pourrions la saisir.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une question par rapport aux propos de M. Gfeller, j'ai besoin de précisions, vous expliquiez que nous avons un délai à

tenir pour fin octobre, que s'il y a ajournement, il y a le même taux qui est maintenu, est-ce que cela voudrait dire que nous prendrions une décision ultérieurement et qui ne serait valable que pour l'année 2024 ou est-ce que tout simplement il n'y aurait pas de discussion puisque nous serons hors délais. Je souhaite juste comprendre ce point, merci.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce que nous pouvons dire à ce stade c'est que si nous sommes hors délais nous reviendrons en octobre 2023, le taux tiendra pour une année.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas eu de réponse formelle de la part du groupe Décroissance alternatives, pour savoir s'ils acceptent de retirer leur amendement ou pas.

De plus c'est assez piquant de se rendre compte que maintenant qu'une partie de ce Conseil a accepté d'augmenter la taxe sur le kilowatt, qui elle va toucher tout le monde, en plus de cette proposition d'un impôt qui va toucher une partie de la population - vu qu'il est progressif -, nous aurons une tranche de la population qui va payer plus sur deux objets différents, pour redonner à une plus petite partie de la population dont nous n'avons aucune idée, étant donné que nous n'avons aucun tenant ou aboutissant de l'affaire. Je trouve cela assez cynique, peut-être que si nous avons eu connaissance de cette information avant, nous n'aurions pas augmenté le tout.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'estime que la commune, le canton, la confédération, sont bien conscients de ce problème et peut-être que Mme Pellet peut nous expliquer comment les services sociaux réagiront puisqu'il est évident que ces charges qui augmentent, seront prises en charge par l'aide sociale.

J'ai également appris que dans d'autres cantons, pour celles et ceux qui sont au bénéfice de rente complémentaire, ces augmentations des charges d'électricité sont prises en compte. Nous aurons également une légère augmentation de l'AVS pour l'année prochaine. Je pense que nous avons reçu le message nous indiquant que ces charges sont très lourdes et j'espère que celles et ceux qui ont besoin de soutien, s'adresseront également aux autorités.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

S'il y a la création d'un fonds, il est évident qu'il y aura aussi la création d'un règlement et c'est ce dernier qui mettra en lumière les conditions. Actuellement nous avons des prestations communales complémentaires qui ont été votées par ce Conseil et qui sont données aux gens qui ont des prestations

cantonales. C'est après le vote que le règlement doit être mis en place, pour le moment nous n'avons pas, du côté du canton, une annonce d'augmentation ou de fonds particulier. Ceci dit, cela n'est pas géré par la commune, mais par la région, avec la région d'action sociale.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Contrairement à ce qu'affirme le groupe Décroissance, je ne pense pas que nous fassions de la politique à la louche, nous aurons de graves impacts financiers si nous décidons ou pas de voter cet amendement. Comme nous sommes pris de court, je propose que nous fassions une suspension de séance de 2 minutes, afin que les groupes puissent se concerter afin de savoir ce que nous voulons faire ou non.

M. le Président

S'agit-il formellement d'une motion d'ordre ?

M. Yanick Hess (PLR)

Oui M. le Président.

M. le Président

Art. 125 Motion d'ordre

1 Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.

Plus de 5 membres soutiennent la motion d'ordre de M. Hess.

VOTE interruption de séance de 2 minutes: la proposition est acceptée par 62 OUI, 6 NON et 12 abstentions.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reprends le procès-verbal de la dernière séance, lorsque nous avons posé la question à la Municipalité pour avoir des mesures afin de diminuer l'impact négatif de l'augmentation des prix de l'énergie auprès de la frange la plus pauvre de la population, il nous a été répondu que:

«Une possibilité de fonds communal, dont les critères d'attribution seront à préciser, sera à étudier.»

J'imagine que c'est cela la réponse de la Municipalité, d'avoir un fonds communal dont les critères d'attribution seront à préciser, ce n'est pas pour moi un problème.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole car j'avais lu la réponse municipale à cette occasion, comme vous l'avez mentionné c'était à l'étude parmi d'autres possibilités et en aucun cas la Municipalité ne vous dit aujourd'hui que nous avons un projet de fonds et que nous sollicitons des financements. Sinon nous serions déjà venus avec un préavis. Cela reste sur la table des réflexions, mais à ce stade il n'y a rien de concret.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je retire ma demande d'ajournement faite au préalable.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si nous parlons toujours de l'amendement conformément à l'article 136 je demande le vote à bulletin secret.

M. le Président

Art. 136 Vote à bulletin secret

1 Le vote a lieu à bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyée par quatorze membres.

Plus de 14 membres soutiennent la demande du vote à bulletin secret.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je demande le vote nominal.

Art. 135 Vote à l'appel nominal

1 En cas de vote à main levée, le vote a lieu à l'appel nominal à la demande d'un conseiller appuyée par neuf membres.

2 En cas d'égalité, le président tranche.

3 Le vote électronique peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal.

Plus de 9 membres soutiennent la demande de vote à l'appel nominal

M. le Président

Comme le mentionne l' Art. 137 Opposition des deux propositions

1. Au cas où l'appel nominal et le vote à bulletin secret sont tous deux valablement demandés, le président oppose les deux propositions au vote à main levée, conformément à l'art. 134.

Celles et ceux qui soutiennent la demande de M. Hess pour le vote à bulletin secret, votent OUI, celles et ceux qui soutiennent la demande de M. Pilloud pour le vote nominal votent NON, ceux qui n'ont pas d'avis s'abstiennent.

Opposition des votes

42 NON = vote appel nominal 38 OUI = vote bulletin secret 1 abstention

L'amendement de M. Talon sera voté à l'appel nominal.

M. le Président relit l'amendement de M. Talon.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la lecture de l'amendement je pense que ce n'est pas clair si nous sommes en train d'ajouter un point supplémentaire, en passant de 65% à 66% ou d'imputer un des 65 points d'impôt à un but précis.

M. le Président

Nous parlons d'un point d'impôt spécial particulièrement affecté, c'est dans l'arrêté d'imposition et si j'ai bien compris cela ne touche pas l'imposition de 65% qui est la base communale, mais c'est un impôt supplémentaire de 1% qui est spécialement affecté.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je repose la question, parce que pour moi ce n'est pas clair et c'est essentiel.

M. le Président demande aux dépositaires de l'amendement de clarifier ce dernier.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas déposé cet amendement, mais je pense que si nous entendons ce que vous avez lu, c'est l'un des 65 points qui doit être affecté et pas un point de plus.

M. le Président relit l'amendement.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Visiblement il n'y a personne qui comprend ce que nous allons voter, est-ce que nous allons voter 65 plus 1 ou 65 moins 1? J'espère que la Municipalité pourra nous éclairer à ce sujet, car nous allons voter un amendement que nous ne comprenons pas.

M. le Président

Je vous fais part de ce que je comprends, dans l'arrêté d'imposition qui était joint au préavis Municipal:

«Le Conseil communal de Montreux

Vu la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (ci-après: LCom);

Vu le projet d'arrêté d'imposition présenté par la Municipalité,

arrête:

Article premier – Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2023, les impôts suivants:

1 Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers

En pour-cent de l'impôt cantonal de base: 65%

2 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

En pour-cent de l'impôt cantonal de base: 0%»

A l'article 2 il est proposé d'ajouter 1%, donc à mon sens il s'agit de 65% plus 1%, mais peut-être que M. Gfeller peut être plus précis.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je confirme vos propos, c'est 65% plus 1%.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais confirmer que c'est effectivement cela, nous avons encore appelé aujourd'hui l'office cantonal des communes et des institutions, ils nous ont confirmé que c'était cela et que c'était possible, car cela a été fait à Morges il y a quelques années.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question, est-ce que je pourrais techniquement proposer un sous-amendement qui ramène le point d'imposition spécial à 0% et le faire voter?

M. le Président

Merci M. Luder, mais je pense qu'après 40 minutes de débat il serait bon de garder du bon sens.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si je comprends bien l'amendement on nous parle d'affecter 1% de l'impôt cantonal et nous sommes en train de parler de l'impôt communal, donc je suis un peu perdu.

M. le Président

C'est pourtant comme cela que c'est spécifié dans l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité. Le point d'impôt spécial affecté à des dépenses particulières est de 0% dans l'arrêté et le 65% est aussi un pourcentage sur l'impôt cantonal de base.

C'est l'impôt cantonal de base et nous fixons notre taux et l'arrêté d'imposition en fonction, que ce soit le taux de base ou le point spécial.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela signifie que si nous votons cette proposition, nous péjorons de nouveau notre taux d'impôt alors que justement la Municipalité et son Syndic en tête, bien qu'ils ne soient pas tout à fait de mon parti, proposaient d'avoir une certaine stabilité, puisque nous ne savons pas exactement où nous allons. À mon avis il ne faut surtout pas encore charger le bateau.

VOTE amendement Décroissance alternatives

Ajouter un point aux conclusions: de fixer le point d'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées à 1% de l'impôt cantonal de base. Et d'affecter ce point d'impôt à un fond communal d'aide ponctuelle aux ménages.

Modifier le point 2 de l'arrêté d'imposition de la manière suivante: Impôt spécial particuliè-

rement affecté à des dépenses déterminées En pour-cent de l'impôt cantonal de base: 1%

Ajouter un impôt spécial d'un pourcent

VOTE NOMINAL, l'amendement est refusé par 48 NON, 25 OUI, 9 abstentions

MONTREUX conseil du 12 octobre 2022

1	Adamou Moussa	Marie Solène	ABSTENTION
2	Al Jundi	Ihab	OUI
3	Al Jundi	Jonathan	EXCUSE
4	Aubord	Yvan	NON
5	Bär	Ruth	NON
6	Berhili	Yahya	OUI
7	Blanc	Cédric	NON
8	Blanc	Olivier	OUI
9	Blazquez	Eric	OUI
10	Bonjour	Tanya	OUI
11	Borloz	Claudine	NON
12	Brunner	Geneviève	NON
13	Büchler	Nicolas	PRESIDENT
14	Burkhardt	Matthieu	NON
15	Calderini	Valérie	EXCUSEE
16	Cardinaux	François	NON
17	Ceylan	Sabri	ABSTENTION
18	Chevallier	Charlotte	ABSTENTION
19	Clavadetscher	Carole	NON
20	Crittin	Ambroise David	OUI
21	Cornaz	Susanne	NON
22	Cvetanovski	Maria	OUI
23	Dardenne Perrin	Lynn	EXCUSEE
24	Devenoge	Hervé	NON
25	Dias	Soraia	NON
26	Duperret	Anne	NON
27	Ehinger	Mathieu	NON
28	Ekah	Mathias	OUI
29	Feissli	Caroline	EXCUSEE
30	Femia	Bruno	ABSTENTION
31	Forclaz	Jean-Marc	NON
32	Fürst	Christian	NON
33	Gay	Claude-Pascal	EXCUSE
34	Gétaz	Emmanuel	NON
35	Gilliard	Laurent	NON
36	Giovanna	Sébastien	EXCUSE
37	Giuliano	Angelo	NON
38	Gori	Mario	OUI
39	Grand	Arnaud	NON
40	Guarnaccia	Dario	NON
41	Haldi	Vincent	NON
42	Hess	Yanick	NON
43	Hischenhuber	Claudia	NON
44	Hofer	Ania	OUI
45	Hunziker	Dominik	NON
46	Huys	Anthony	EXCUSE
47	Jorge	José	ABSTENTION
48	Kappeler	Kelvin	NON
49	Krenger	Anna	EXCUSEE
50	La Spada	Stefania	ABSTENTION
51	Lauber Fürst	Susanne	NON
52	Lecoultre	Josselin	ABSTENTION
53	Lombardo	Christophe	EXCUSE
54	Loup	Antoinette	OUI
55	Loup	Pierre	OUI
56	Luder	Tal	NON
57	Manzini	Florian	OUI
58	Mark	Olivier	EXCUSE
59	Menzi	Christine	NON
60	Metlic	Alisan	EXCUSE
61	Meyer	Jörg	NON
62	Morel	Catherine	NON
63	Morier-Genoud	Philippe	OUI
64	Moyard	Lionel	EXCUSE
65	Müller	Olivier	NON
66	Pabst	Cyril	NON
67	Pampurik	Stanislava	
	Démisionnaire		
68	Peters	Frank	EXCUSE
69	Pilloud	Romain	OUI
70	Posternak	Michel	NON
71	Pozzi	Silvano	EXCUSE

72	Raduljica	Olivier	ABSTENTION
73	Rimaz	Roland	OUI
74	Roch	Samuel	NON
75	Rodman	Ida	NON
76	Rossier	Pascal	NON
77	Ruchet	Benoît	NON
78	Ruedin	Jessica	OUI
79	Saito	Anne	NON
80	Samuelian	Michael	NON
81	Schärer	Kyong-Won	OUI
82	Sierro	Laurence	NON
83	Silleri	Domenico	ABSTENTION
84	Silva Borges de Sá	Carla	OUI
85	Sivis	Laetitia	OUI
86	Soydan	Omar	NON
87	Spahn	Pierre-André	NON
88	Talon	Quentin	OUI
89	Tisserand	Béatrice	OUI
90	Torchio	Géraldine	OUI
91	Tschopp	Bernard	NON
92	Tschopp	Vincent	NON
93	Vetter	Johanne	EXCUSEE
94	Welte	Ivon	NON
95	Wermelinger	Elisabeth	EXCUSEE
96	Willemin	Fabien	OUI
97	Willemin	Frédéric	NON
98	Winkler	Lionel	NON
99	Yerly	Fabrice	OUI
100	Zulauf	Michel	NON

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la COFIN, la parole n'est pas demandée, passage au vote.

Vote amendement COFIN

Dans les conclusions du préavis, au point 1. de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2023 à 2025; au point 2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2025.

VOTE l'amendement est accepté par 62 OUI, 17 NON et 3 abstentions

M. le Président

Tel que proposé nous allons passer au vote des articles de l'arrêté d'imposition qui doivent être validés par notre Conseil.

Article 1

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close
VOTE 71 OUI, 1 NON, 7 abstentions

Articles 2 à 10 modalités

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close
VOTE 80 OUI, 0 NON, 2 abstentions

Adoption: arrêté d'imposition

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close
VOTE 80 OUI, 0 NON, 2 abstentions

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 25/2022 de la Municipalité du 22 juillet 2022 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2023 à 2025;
- d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2025, tel que présenté par la Municipalité et amendé, et annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention.

Suite de ce procès-verbal en QR Code.



QR-Code du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 (suite)

Nouveau à IDEAL LINE Montreux

Starvac Streching Cellulaire

Techniques basées sur la régénération cellulaire, sans douleurs

Action Minceur, Fermeté, Anti-Cellulite et Drainant

IDEAL LINE Montreux



**BON de 30% de réduction sur les cures de 5 à 12 séances
Ou de 40% sur les cures dès 12 séances**

Idéal Line Montreux, Av Planches 20 A, 021 532 22 22

ideallinemontreux@gmail.com



49 ans d'innovations technologiques.

STARVAC-GROUP.COM

* Etude clinique menée par la SFAG (Société Française d'Accréditation Santé).



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 16 novembre 2022 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

Présences: 89 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Geneviève Brunner-Frass, Valérie Calderini, Susanne Cornaz, Ania Hofer, Anna Krenger, Anne Saito, MM. Emmanuel Gétaz, Sébastien Giovanna, Olivier Mark, Bernard Tschopp

Absent: M. Dario Guarnaccia,

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y faisant figurer les points suivants.

Au point 8, développement des motions et des postulats, rajout de 1 point:

8.2 *Postulat de Madame Stefania La Spada «Injecter l'Art sur les murs de la ville de Montreux».*

Au point 9, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout de 4 points:

9.5 *Interpellation de M. Lionel Moyard «prise en charge des écoliers ukrainiens».*

9.6 *Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber «Feu funiculaire Mont-Fleuri – une histoire sans fin?»*

9.7 *Interpellation de M. Cédric Blanc «Faut-il rester borné pour se parquer dans la cour du Collège de Montreux-Est?»*

9.8 *Interpellation de M. Olivier Blanc «Extension de l'offre publics dans la commune de Montreux – quelles mesures de communication?»*

Je sou mets cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par : 78 OUI, 1 NON et 0 abstention.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et déclare ouverte la séance du Conseil communal du 16 novembre 2022.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de juin à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 12 octobre 2022, y a-t-il des demandes de modifications?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT

2.1 de Mme Stanislava Pampurik (Les Vert.e.s), démissionnaire ;

2.2 de M. Frank Peters (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Madame:

- Lauraine Bally, en remplacement de Stanislava Pampurik (Les Vert.e.s), démissionnaire;

Et de Monsieur

- Murat Karakas, en remplacement de M. Frank Peters (UDC), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Madame Bally ainsi que Monsieur Karakas de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom respectif, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS! *Lecture de l'article 6.*

Madame Bally Lauraine et Monsieur Murat Karakas sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection et vous souhaitons la bienvenue au sein de cette assemblée.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous convient !

3. NOMINATION

3.1 d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de Mme Stanislava Pampurik (Les Vert.e.s), démissionnaire.

M. le Président

J'attends une proposition du groupe des Vert-e-s.

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s a le plaisir de proposer la candidature de M. Hervé Devenoge.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Hervé Devenoge tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Hervé Devenoge, vous êtes élu comme membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai six courriers à vous communiquer:

1. Courrier de l'Association Sécurité Riviera concernant une démarche participative organisée dans le cadre de la future maison de la sécurité, qui a été transmis aux chefs de groupe.
2. Courriers de démission de M. Frank Peters (UDC) ainsi que de Mme Stanislava Pampurik (Les Vert.e.s), tous deux remplacés ce soir. Ces courriers seront joints au PV.
3. Courrier du Corps de Musique Montreux-Clarens qui nous informe de la date de leurs soirées annuelles 2023: samedi 21 et dimanche 22 janvier prochain.
4. Pétition munie de 11 signatures et demandant, je cite: «aux autorités communales de procéder à la mise en place d'une seconde échelle d'accès au bassin du Basset (zone de verdure située entre le Club nautique et la Cabane sur pilotis). Afin de compléter celle remplacée il y a quelques années, mais insuffisante pour entrer dans l'eau en toute sécurité.» Cette pétition sera transmise à la Municipalité pour objet de sa compétence.
5. Pétition munie de 279 signatures et demandant la réouverture de l'accès public à l'alcôve et sa fontaine sise à la Rue du Petit-Chêne 4 à Montreux (aux Planches). Cette pétition n'ayant été reçue que ce jour, le bureau du Conseil statuera sur la suite qui doit lui être donnée, et reviendra vers le Conseil avec des informations en décembre prochain.
6. Nous avons également reçu 16 copies de recours adressés à la Cour de droit administratif du Tribunal Cantonal contre la décision du Conseil Communal du 2 mars dernier et portant sur l'adoption du plan de zones réservées. Ces recours sont entre les mains de la Municipalité, qui y donnera la suite requise lorsque ces derniers auront été entérinés. Dans l'ordre de réception, les recourants sont:
 - Fondation Helvetia Nostra
 - Madame Astrid Zumkerni et la société Suggestion Immobilière sàrl
 - Monsieur et Madame Emmanuel et Devra Gétaz
 - Monsieur et Madame Stephano Cotza et Elisabetta Pellegrinelli
 - Les Epinettes SA
 - Monsieur Aba Neemann, Madame Sylvie Neemann, Madame Rita Baumgartner, Monsieur Gebhard Ritter, Monsieur et Madame Serge et Mary- Claude Roth, Monsieur et Madame Michel et Sabah Pitteloud représentés par leur avocat.
 - Monsieur et Madame James et Marie Groo
 - Monsieur et Madame Beat et Evelynne Studer
 - Monsieur et Madame Hans et Silvana Stamm
 - Monsieur Juan Antonio Candil Lujan
 - Monsieur Laurent Chappuis Immobilier Sàrl
 - Madame Heidi Blum
 - Phida Etanchéité SA
 - Nick Miller et Madame Zacharoula Karamariti Miller
 - Monsieur et Madame Chokri Lamloum et Krati Ep Lamloum Hajer
7. En dernier nous avons reçu un courriel de Mme Angélique Carciofo Negro, habitante

de la rue du Temple concernant les nuisances liées au trafic sur ladite route. Ce courriel a également été transmis à la Municipalité qui donnera la suite requise dans ses compétences.

Ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV de cette séance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 relative à l'ouverture d'un compte d'attente pour les dépenses liées à la crise énergétique.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Très brièvement, dans le prolongement de la communication de la Municipalité relative à la délivrance du permis de construire pour le projet des Grands Prés, la Municipalité souhaite vous informer que 7 recours contre le permis de construire ont été déposés auprès de la Municipalité.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 sur le préavis No 31/2022 relatif à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer et le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagement en relation avec la mise en place du système de canalisation du réseau thermique. (Rapp. M. Vincent Haldi);

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous avez pu le constater le vote de la commission ne figure pas sur la version papier de mon rapport, vous avez été informé de ce manque par Mme Morier que je remercie et je vous rappelle que le vote était unanime pour accepter les conclusions du préavis 31/2022. Je tiens également à remercier les membres de la commission pour leur précieuse collaboration durant ces nombreuses heures de commission, ainsi que lors de l'élaboration de mon rapport.

M. le Président

Un amendement ayant été accepté en séance, la discussion générale aura lieu dans un premier temps sur le rapport de commission, puis nous ouvrirons la discussion sur l'amendement accepté avant de le soumettre au vote du Conseil.

La discussion est ouverte.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'approuve globalement le contenu de ce préavis que je considère comme visionnaire, ce préavis fait appel, sur le plan technique à des concepts de thermodynamique bien connus, puisque c'est le physicien et ingénieur français Sadi Carnot qui les a développés à la fin du 18ème siècle.

Les pompes à chaleur dont il est question ici, découlent directement de ces travaux de pionniers. Il est mort à 36 ans en 1832.

Ma première remarque a essentiellement trait à un aspect technique du préavis et vise à clarifier certaines notions délicates abordées dans le rapport. Contrairement à d'autres villes qui envisagent de livrer à leurs utilisateurs de l'eau chaude dans leur réseau thermique, Montreux a choisi de distribuer de l'eau à environ 8 degrés, pompée en profondeur dans le lac. Pour faire simple, le concept proposé comprend essentiellement deux grands réservoirs de chaleur, l'un à basse température qui est le lac et l'autre à haute température consistant en les habitations ou les groupes d'habitations desservies par un réseau de canalisations.

La thermodynamique nous apprend que la chaleur s'écoule naturellement du réservoir chaud au réservoir froid sans besoin d'un apport énergétique extérieur, c'est ce dont nous pouvons tirer avantage dans le projet pour la climatisation des habitants en été. Par contre, pour transférer de la chaleur du réservoir froid au réservoir chaud, ce qui correspond au chauffage et au besoin en eau chaude des habitations, en particulier en hiver, il faut fournir du travail sous la forme d'énergie électrique. L'efficacité des pompes à chaleur s'exprime comme le rapport entre la quantité de chaleur qui est cédée au réservoir chaud et le travail électrique requis par la pompe à chaleur dans ce but. Nous pouvons démontrer facilement que cette efficacité dépend essentiellement de la différence de température entre le réservoir chaud et le réservoir froid et diminue considérablement si cette différence est grande.

A faible efficacité, correspond une grande dépense énergétique pour alimenter les pompes. Pour notre réseau thermique, il s'agit d'un des nœuds du problème, car certaines des habitations à desservir sont de conception ancienne ou mal isolées et auront besoin pour le chauffage d'une eau à température élevée, qui peut aller jusqu'à l'ordre de 70 degrés. C'est la raison pour laquelle le préavis a prévu un recours au gaz pour faire face, si nécessaire, à une demande accrue complétée éventuellement, si l'amendement du rapport que nous discutons est accepté, par du photovoltaïque. A mon avis, seul l'expérience pratique pourra montrer quelle est l'énergie électrique effective réellement requise pour l'ensemble des pompes à chaleur du réseau et je reste dans l'expectative sur ce point.

L'autre critique que j'ai à formuler concerne la phase trois de la réalisation du réseau prévu pour 2025 - 2026, cette phase dans la réalisation se fera essentiellement le long de la route cantonale RC780, comprend le secteur allant du centre-ville de Montreux à la limite est de la commune et à l'ouest du secteur de Clarens jusqu'au port du Basset, il manque 700 mètres pour atteindre la limite ouest de la commune à la Maladaire.

La raison invoquée par Romande Energie, lors de la commission, est que la densité d'habitation serait jugée insuffisante sur ce secteur. Je trouve cet argument difficilement recevable si nous pensons que la majorité des habitations concernées se trouvent directement le long ou à faible distance de la route cantonale. Ce qui représente un avantage majeur pour la réalisation du réseau. À cela s'ajoute que cette route entre la Maladaire et le Basset, doit être entièrement rénovée durant l'année prochaine, ce qui permettrait de profiter d'y installer les conduites nécessaires en prévision de la mise en service du futur réseau. Une occasion manquée selon moi, dommage!

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste se réjouit de la mise en œuvre de ce projet, initié en 2016. Alors que nous vivons un tournant écologique majeur, il est essentiel d'agir au niveau local. La Municipalité pose ici les jalons d'une solution de réseau de pompe à chaleur efficace qui s'inscrit dans le long terme et auquel beaucoup de propriétaire pourront se raccorder rapidement. En permettant le choix d'un mode de chauffage plus respectueux de notre environnement et provenant directement du lac, ce nouveau service à la population sera non seulement un grand pas pour la qualité de vie des habitants de Montreux, mais aussi une avancée vers une plus grande indépendance énergétique. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous suivrons les différentes étapes de ce projet.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre Conseil, par ses décisions prises dans le passé, a toujours été en faveur d'un chauffage à distance. Maintenant c'est le moment de réaliser ce grand projet.

Montreux Libre soutiendra à l'unanimité ce projet. Néanmoins, n'oublions pas que ce très beau projet comporte aussi des risques. Par exemple, le risque de retard: que se passe-t-il si, en raison d'un retard, notre Centre de congrès 2m2c ne peut pas être raccordé au chauffage à distance?

N'oublions pas non plus qu'avec la mise en service de ce système, la consommation d'énergie électrique de notre commune augmentera massivement. Ici aussi, nous prenons des risques, surtout maintenant que nous sommes confrontés à une pénurie d'électricité. Afin d'aborder de manière proactive le risque de pénurie d'énergie, Montreux Libre a proposé un amendement qui a été accepté en commission: Initialement il avait été prévu que l'exploitant du chauffage à distance, la société MontCAD, achète des certificats pour compenser les émissions de CO2 si des énergies non-renouvelables étaient utilisées. Avec l'amendement, cet argent ne sera pas dépensé pour des certificats de CO2, mais sera investi directement dans la production d'énergies renouvelables locales, sur le territoire de la commune de Montreux. Cet investissement dans des installations solaires ou d'autres dispositifs de production d'énergie nous permettra d'améliorer l'approvisionnement local en énergie, idéalement d'utiliser l'électricité pour la consommation locale et de réduire ainsi les coûts d'exploitation du chauffage urbain. Cela permettra de faire baisser les prix pour les clients, dont fait notamment partie notre commune.

Encore un risque à ne pas négliger: avec ce chauffage à distance, nous créons un monopole au profit de Romande Energie et de la société MontCAD. Une bonne gestion et une bonne gouvernance seront donc essentielles, car les monopoles sont toujours délicats.

Nous regrettons également qu'aucun business plan ne nous ait été fourni. Monter une affaire de CHF 100 millions, sans disposer d'un bon business plan me ferait vraiment peur, si j'étais à la place de la société MontCAD. En effet, quelques points dans ce préavis restent flous. On nous dit que, vu les avancements des études de faisabilité, aucune garantie ne saurait être donnée. Il y a un manque de clarté également au niveau du prix de l'énergie et des baisses potentielles. On nous dit que les prix baisseront au moment où les bénéfices dépasseront les attentes. Mais quelles sont ces attentes? Est-ce que nous aurions pu recevoir des informations plus claires sur ces dernières? Il me paraît complètement normal que ce genre d'informations nous soient transmises.

Ce qui nous pose également un problème c'est l'obligation de raccordement à brève échéance des bâtiments existants qui se trouvent sur le périmètre. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une loi cantonale (la Loi vaudoise sur l'énergie) mais une obligation de raccordement contribue à ce monopole de la Romande Energie et de la société MontCAD. Nous espérons que les bâtiments raccordés bénéficieront de prix abordables afin que les coûts de chauffage restent raisonnables pour les habitants et que les hôtels puissent rester compétitifs malgré la hausse des coûts. De plus, nous espérons que le chauffage de nos bâtiments communaux ne nous mettra pas en difficulté.

Pour conclure, nous souhaitons revenir sur le fait que M. le Syndic, qui est également administrateur de Romande Energie SA, reverse ses jetons de présence pour son mandat à la Romande Energie à la commune. Un point qui pour Montreux Libre mérite d'être reconnu car c'est un signal important. Merci Monsieur le Syndic.

Montreux Libre votera donc ces conclusions amendées à l'unanimité et nous nous réjouissons de voir ce projet se concrétiser. Nous remercions la Municipalité de porter ce projet en avant.

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, chers membres du conseil.

Le groupe des Vert-e-s se réjouit de la concrétisation du réseau thermique. C'est une grande étape pour la transition énergétique de notre commune. Nous espérons que notre conseil saura garantir son déploiement rapide, en ne retardant pas inutilement les futurs préavis de réaménagement de la Grand'rue, l'avenue Claude-Nobs et la rue du Lac. Nous resterons aussi attentifs au respect des engagements pris en commission pour que le rendement du réseau soit optimal, ceci afin d'éviter des gaspillages d'électricité. Nous suivrons aussi de près le projet MontRénov annoncé par la Municipalité. Nous en profitons aussi pour remercier le président rapporteur pour son travail conséquent dans le cadre de ce préavis. Nous vous invitons, mesdames, messieurs, à suivre l'avis de la commission et plébisciter ce projet.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est très important que la commune se dote d'un réseau de chauffage à distance utilisant l'eau du lac, je pense que cela fait plus de 20 ans que nous connaissons l'avantage d'un tel système, mieux vaut tard que jamais.

Malheureusement, je pense que ce projet nous montre que nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux de notre époque. Je m'explique, un cahier des charges a été rédigé, puis soumis aux marchés publics, un certain nombre d'entreprises ont répondu et sur certains critères une entreprise a été sélectionnée, nous ne contestons en rien ce choix, la question est de savoir quelle était l'orientation du cahier des charges et quels étaient les critères?

Le critère principal était de fournir la solution la plus économique possible, bien sûr je ne dis pas que les critères financiers n'ont pas d'importance, ils reflètent, dans une certaine mesure, le travail nécessaire à la construction de ce réseau de chauffage et je ne suis pas pour utiliser des solutions qui gaspilleraient cette force de travail.

Mais en 2022, pouvons-nous encore croire que l'optimisation des coûts, sans autre regard, est toujours la bonne solution? Par exemple, dans ce projet, des questions comme, est-ce qu'une

solution beaucoup plus écologique mais plus coûteuse ne serait pas préférable? Ou, est-ce qu'une solution qui crée beaucoup de travail qualifié dans la région ne vaut-elle pas la peine d'être considérée, même si elle est un peu plus coûteuse? Beaucoup de ces arbitrages qui, si nous prenons en compte l'ensemble des effets, seraient très clairs à départager, le seront malheureusement toujours sur un seul critère, par une entreprise tierce qui doit produire la chaleur la moins chère possible. Le projet est trop avancé pour le remettre en cause fondamentalement aujourd'hui, malheureusement je pense que notre époque nous montre bien qu'il faut repenser la façon dont nous organisons nos grands projets, nous le savons maintenant le capitalisme et l'optimisation des coûts ne fournissent pas toujours la bonne réponse, quelle que soit notre orientation politique. L'optimisation des coûts localement sur chaque projet n'est pas la bonne réponse à l'ensemble des enjeux, il est temps d'être audacieux, nous pouvons le faire et nous devons le faire.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR salue ce préavis ainsi que les réponses apportées en commission par la Municipalité. Le groupe PLR remercie également le président de commission pour la très bonne qualité du rapport.

Suite aux accords de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire d'ici à 2030 ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 1990. Le temps presse et le chemin pour y arriver passe avant toute chose par la transition énergétique, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. La création d'un réseau thermique sur le territoire communal n'est ni un luxe, ni une opportunité, mais une nécessité et c'est d'ailleurs pour cela que notre collègue Olivier Mark avait interpellé la Municipalité il y a une année.

Au final, tant le projet proposé que le mode de gouvernance en société anonyme par le biais d'un partenariat public/privé semblent être adéquats pour ce type de projet.

Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité ce préavis et se réjouit d'ores et déjà que nos routes puissent dès 2026 accueillir des kilos de voitures sur la chaussée et de kWh sous la chaussée.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera à l'unanimité ce préavis que nous saluons. Nous remercions également la commission pour son travail conséquent et toutes les heures passées sur ce projet. Même s'il n'est pas parfait à 100% sous tous les angles, comme le pensent mes préopinants, il est tout à fait dans la veine de ce qui se fera à l'avenir, en rationalisant et en concentrant les énergies pour être le plus efficace possible. Pour une fois soyons audacieux, car cela fait longtemps que cette commune n'a pas réalisé quelque chose de grand, allons-y pour l'énergie et votons ce préavis.

Ouverture de la discussion sur l'amendement ML accepté en commission

2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal.

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, chers membres du conseil.

Le groupe des Vert-e-s souhaite sous-amender la proposition du groupe Montreux-Libre.

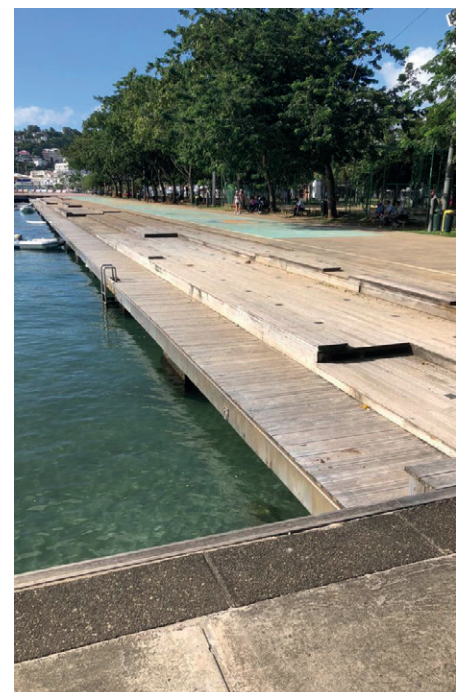
Cet amendement fait suite aux discussions de la première séance de commission, qui a, à juste titre, relevé l'origine et l'effet douteux des certificats CO2, et veut donc relocaliser les efforts de compensation écologiques sur le territoire communal, ce qui est tout à fait louable.

Nous pensons, cependant que cet amendement peut être amélioré.

Après réflexion, il nous apparaît évident que cette proposition est tout bénéfique pour la Romande énergie. En effet, cette dernière qui devait dépenser pour acheter des certificats CO2, se retrouve à pouvoir faire des investissements rentables dans la production d'énergie. Or c'est déjà son activité, et ce sont des investissements déjà prévus, comme ses représentants l'ont indiqué en commission. En effet, ces derniers ont indiqué vouloir développer le photovoltaïque en parallèle du déploiement du réseau thermique afin de ne pas devoir redimensionner son infrastructure de distribution d'électricité.

Dès lors, il nous paraît censé céder la propriété de ces nouvelles installations financées à la place des certificats CO2 à la société MontCad. Cette dernière pourra donc bénéficier des investissements réalisés. La Romande énergie étant aussi copropriétaire de MontCad, et unique bénéficiaire des dividendes, elle profitera des fruits de son investissement, mais en cas de reprise de la société par la commune ou une entreprise tierce, les installations resteront intégrées au réseau et à la société MontCad.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons, chers membres du conseil, de soutenir notre sous-amendement qui vise à donner la propriété de ces installations à la société MontCad. Dans tous les cas, notre soutien au préavis est garanti.

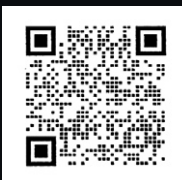


Future plage à Montreux? Pourquoi pas!

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON NOUVEAU PROPRIÉTAIRE



RESTAURANT
SPÉCIALITÉS SUISSES
VIANDES & FROMAGES



(5 étoiles Tripadvisor et Google)

TABLE DES CHEVALIERS
50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE
MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE
EVJ / EVG



FONDUES

**ASSIETTE
DU JOUR**



RACLETTE

AUSSI À L'EMPORTER

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch

Amendement sous-amendé

2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal. La société MontCad est propriétaire de ces nouvelles installations.

M. le Président

Nous devons voter le sous-amendement avant l'amendement déposé en commission, la discussion continue sur l'amendement et le sous-amendement.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce sous-amendement a été envoyé à 1h55 ce matin aux partis politiques. Mais malgré l'heure matinale il me semble que nos collègues se sont levés trop tard.

L'amendement de Montreux Libre accepté par 8 oui et 2 abstentions en commission est intitulé:

2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal.

La seule différence avec le sous-amendement, c'est la propriété de ces installations. Mais la propriété de ces futures sources d'énergies renouvelables est déjà clairement définie dans le Contrat de partenariat, tel que proposé par la commune de Montreux et Romande Energie SA.

L'article **9.3. Travaux initiaux**, dernier paragraphe, stipule:

«Tout ouvrage non prévu initialement et dont la réalisation se révélerait indispensable à l'exploitation du réseau thermique ne peut être réalisé et financé par la Société que moyennant l'accord exprès préalable de la Commune. Cet ouvrage devient immédiatement la propriété de la Société.»

Le contrat de partenariat prévoit que ces ouvrages seront la propriété de la société MontCAD. Le contrat qui fait partie du préavis et que nous votons ce soir, prévoit donc déjà que MontCAD sera la propriétaire des futurs panneaux solaires ou d'autres systèmes de production d'énergies renouvelables.

Ce sous-amendement est, de ce fait sans utilité.

Je pose également la question au commissaire qui dépose ce sous-amendement, si en commission, il avait soutenu l'amendement de Montreux Libre?

En effet je tiens beaucoup à cet amendement et je remercie toutes celles et ceux qui l'ont soutenu en commission et qui le soutiendront ce soir. Accepter l'amendement permettra que la future société MontCAD SA n'achètera pas des certificats CO2 pour compenser les émissions de CO2 à l'étranger, mais que notre commune puisse gagner en indépendance énergétique et contribuer davantage à la production d'énergies renouvelables locales. Cette décision est en ligne avec les 3 axes de la durabilité en créant des avantages écologiques, économiques et sociaux.

L'axe écologique est clair: acheter des certificats CO2 pour compenser des émissions ailleurs, en Suisse ou à l'étranger, peut être utile si nous n'avons pas de moyen de compenser localement. A Montreux, nous pouvons et nous

devons compenser les émissions localement. N'oublions pas, comme je viens de l'évoquer précédemment, que la consommation électrique prendra l'ascenseur avec le nouveau chauffage à distance. Produire plus d'électricité localement est donc un impératif écologique.

L'axe économique du fait de compenser les émissions localement est également très intéressant. Romande Energie doit chercher beaucoup d'argent auprès d'investisseurs pour financer ce chauffage à distance. Ces futurs investisseurs verront d'un bon œil qu'à Montreux, nous faisons du concret avec leur argent en Suisse, et que leur argent créera un retour sur investissement dans le projet même. Également, en installant des panneaux solaires chez nous, nous encourageons la création de places de travail dans la région.

Le préavis nous indique également que, dès que les objectifs de rendement de la société MontCAD seront atteints, les prix baisseront. Poser des panneaux solaires pour l'autoconsommation et pour injecter l'électricité dans le réseau permettra à MontCAD d'être profitable plus rapidement.

Il ne faut pas être naïfs: nous ne pouvons pas compter sur des bénéfices rapides et massifs avec cette autoproduction d'énergies renouvelables, mais il s'agit d'un symbole important. Réduire la facture sera bienvenu pour les gros consommateurs, dont notamment notre commune, le 2m2c et par exemple nos hôtels.

Cet amendement prend également en compte le 3ème axe de la durabilité, **l'axe sociale**. Si les locataires peuvent bénéficier de prix de chauffage moins élevés - quel soulagement.

La disposition contractuelle indiquant que MontCAD devient immédiatement propriétaire des installations est dans le meilleur intérêt de Montreux et des futurs clients de ce chauffage à distance. De plus, cette disposition figure déjà dans le contrat. C'est pour cette raison que Montreux Libre vous propose de soutenir notre amendement tel qu'accepté par la commission et de voter comme vous le souhaitez concernant le sous-amendement, car aucune des décisions que vous prendrez n'aura un impact sur la question concernant le propriétaire des futures installations de production énergétique renouvelable pour compenser, sur notre territoire, les émissions de CO2 liées à notre futur chauffage à distance.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai la même lecture juridique que Mme Lauber Fürst, la dernière phrase de l'article 9.3 *«Cet ouvrage devient immédiatement la propriété de la Société.»* répond à la demande de M. Moyard et par conséquent rend son sous-amendement caduc, je lui propose de le retirer s'il le souhaite.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

N'oublions pas qu'une pompe à chaleur reste un chauffage électrique, certes qui est 4 à 5 fois plus rentable qu'un petit radiateur électrique de 1000 watts. Si vous branchez une pompe à chaleur cela produira 4'000 à 5'000 watts, mais cela reste un chauffage électrique.

Je pense que vous avez tous entendu que le Conseil Fédéral, avant la crise en Ukraine, avait déjà annoncé des éventuels blackouts pour 2024-25 justement pour cette raison, car tout le monde met des pompes à chaleur, achète une voiture électrique, mais s'il n'y a pas de

production derrière, nous allons droit dans le mur. C'est pour cette raison que c'est très important d'accepter cet amendement et que chaque commune fournisse sa propre électricité, en ne pensant pas toujours qu'une autre commune pourra sûrement la fournir. Si à la fin nous faisons tourner des usines à charbon en Allemagne, nous n'aurons rien gagné. C'est pour cela qu'il faut accepter cet amendement.

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas la même interprétation que mes préopinants concernant le dernier paragraphe, pour moi, ces panneaux ne sont pas indispensables au fonctionnement du réseau, d'ailleurs ils n'étaient pas prévus dans le préavis. C'est pourquoi je pense que mon amendement est quand même nécessaire, dans tous les cas, j'invite le Conseil à soutenir l'amendement, qu'il soit sous-amendé ou non.

Pour répondre à la question de Mme Lauber Fürst, je me suis abstenu en commission, car je n'avais pas eu le temps, pendant la commission, d'analyser tous les tenants et les aboutissants de cet amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra l'amendement de Montreux-Libre à l'unanimité et refusera le sous-amendement qui est inutile, voire caduc, comme l'a dit M. Müller. Petit clin d'œil, au cas où cet amendement passe, vous aurez déjà une possibilité de mettre des panneaux solaires sur le parking P+R de Chailly, que vous allez couvrir suite à mon postulat.

Sous-amendement de M. Moyard

2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal. La société MontCad est propriétaire de ces nouvelles installations.

VOTE Le sous-amendement est refusé par 41 NON, 31 OUI et 14 abstentions**Amendement ML accepté en commission**

2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal.

VOTE l'amendement est accepté par 82 OUI, 0 NON et 6 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Vincent Haldi (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 31/2022 de la Municipalité du 2 septembre 2022 au Conseil communal relatif à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer, et le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagement en relation avec la mise en place du système de canalisation du réseau thermique.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en place un partenariat public/privé avec Romande énergie pour la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation, l'exploitation du réseau thermique et la commercialisation du chaud et du froid sur le territoire de la Commune de Montreux;
2. de prendre acte du contrat de partenariat convenu à cet effet;
2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal.
3. d'accepter le droit distinct et permanent de la station de pompage du Centre des congrès et d'exposition en faveur de la société anonyme à créer et d'accepter que la valorisation de ce droit soit utilisée pour que la Commune puisse entrer l'actionnariat de la société anonyme selon les conditions développées dans le présent préavis;
4. de prendre acte qu'à cet effet, une nouvelle cadastration partielle du DP 131 et de la parcelle 526 de la Commune de Montreux est nécessaire;
5. de valider l'octroi d'un crédit CHF 47'000.- pour la compensation du compte d'attente voté par la Municipalité dans sa séance du 01.05.2020;
6. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.108 «Réseau thermique chaud et froid - Prop. DBS-19bis/2020»;
7. il est proposé d'amortir les CHF 47'000.- par le compte No 351.00.3329 sur une durée maximum de 5 ans;
8. de valider l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 180'000.- pour des études des avant-projets d'aménagement des espaces publics dans les secteurs concernés par le déploiement du réseau thermique;
9. de comptabiliser les CHF 180'000.00 sur un compte d'attente et de transférer ces dépenses sur le futur préavis de réalisation, en cas de refus du futur préavis, ces dépenses seront amorties en 1 fois par le compte 351.00.3329;
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 88 OUI, 0 NON et 0 abstention.

6.2 sur le préavis No 33/2022 relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement. (Rapp. Mme Marie-Solène Adamou Moussa);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une remarque à faire, sans remettre en question le fond de la demande qui nous est présentée des ressources nécessaires pour

des tâches qui sont reprises du canton. Par rapport au poste de cadre d'adjoint des écoles, j'aurais apprécié que l'on nous soumette également le cahier des charges, pour avoir plus de détails sur la nature des tâches qui seront demandées à un collaborateur, de surcroît colloqué en poste cadre avec un salaire non négligeable, je pense que cela aurait été de bon ton.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je souhaite redéposer mon amendement qui a été refusé en commission par 5 voix pour et 5 voix contre (voix prépondérante de la Présidente de la commission) visant à compléter l'article 4 des conclusions dans les termes suivants:

«de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 196'866.75 sur les comptes 500.3011 et suivants dans le respect global des traitements de la masse salariale de la commune»

Je vous donne maintenant les arguments sur le fondement de cet amendement:

Le préavis qui nous occupe est un cas d'école. Un service communal doit assumer de nouvelles tâches incontournables. Son effectif réduit ne permet pas d'assumer ces tâches avec le personnel existant, il n'y a donc pas le choix il faut engager des collaborateurs supplémentaires dans ce service.

La question que notre conseil a le devoir de se poser est la suivante : Dans le contexte économique actuel avons-nous encore le droit et surtout les moyens de traiter ce genre de problématique avec une vision focalisée service par service ou le temps d'élargir l'horizon à une vision globale des prestations offertes par l'ensemble des services communaux est-il venu?

Lors de notre séance de commission un document de répartition comptable des EPT nous a été remis. Il en ressort qu'à fin 2021, hors apprentis en formation, l'effectif total des EPT avait été de 297,4 pour un budget de 305,5, soit 6 EPT de moins que le budget. Tant mieux, et ce n'est pas la première fois que les effectifs réels sont inférieurs à ceux du budget dans la mesure où le budget présente souvent un coussin de sécurité.

Pourquoi citer ces chiffres? Pour mettre en évidence que le 1,1 EPT supplémentaire demandé par ce préavis représente 0,3 % de l'effectif communal. Il est donc possible de rogner sur le coussin de sécurité et de répartir cet effort de 0,3 % sur l'ensemble des services.

Nous avons reçu pour ce conseil une communication relative à la mise en place d'une cellule de crise «hiver 2022-2023» dont la composition est réjouissante puisqu'elle met autour de la même table de nombreux chefs de services qui seront amenés à réfléchir ensemble, avec une vision globale, aux solutions à trouver et aux éventuelles économies à consentir. Il est grand temps d'appliquer le même principe de manière élargie à la gestion de l'ensemble des ressources financières et humaines de notre commune.

Nous allons dans quelques minutes aborder la question du projet de budget 2023 qui propose une augmentation totale des charges de 9 millions par rapport au budget 2022 ou encore 2,3 millions de plus que les comptes 2021, tout cela avec l'argent de contribuables, entreprises ou/et individus, qui pour beaucoup font faces à des difficultés financières critiques et n'ont pas d'autre choix que de réduire leur propre budget. Notre conseil doit se réveiller, le temps des vaches grasses est terminé, et il est indécent

de voir les dépenses accordées par notre conseil continuer à croître, alors que bon nombre de citoyens doivent se serrer la ceinture.

Celles et ceux qui ont géré des budgets durant leur carrière, et j'en fait partie, savent que les années où des économies étaient nécessaires ont toujours été les plus riches, productives et créatives que ce soit en matière de nouvelles idées d'organisation ou/et du choix des bonnes priorités

C'est pour ces raisons que je redépose cet amendement devant notre assemblée. Il doit être interprété comme un signal clair envoyé à la Municipalité pour la soutenir et l'encourager à mener systématiquement une vision transversale entre services lors du choix des priorités et des effectifs à accorder.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La reprise par la commune des tâches de gestion des bâtiments, du transport des écoliers et des tâches parascolaires arrive à son terme. Il était logique que, durant cette phase progressive de réappropriation, le travail soit effectué par des temporaires ou des auxiliaires.

Mais maintenant que le processus est achevé, il faut pérenniser la structure et ses travailleurs en nous donnant les moyens de nos ambitions, ce qui est fait de manière correcte dans ce préavis. Le groupe socialiste vous invite à accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis et le rapport.

Ouverture de la discussion sur l'amendement M. Forclaz:

Point 4 des conclusions: «de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 196'866.75 sur les comptes 500.3011 et suivants dans le respect global des traitements de la masse salariale de la commune.»

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste vous invite à l'unanimité à refuser l'amendement proposé par le PLR. La création du bureau communal des écoles n'est pas une option, mais une obligation cantonale, à laquelle la commune ne peut se soustraire.

Au-delà de l'objet, il s'agit d'une attaque, probablement pas la dernière, contre le personnel communal. On peut légitimement questionner la politique RH de la commune; c'est notre droit le plus élémentaire. Mais cette question doit faire l'objet, à choix, d'une intervention en commission de gestion, ou du dépôt d'un postulat.

Le bureau communal des écoles, son déploiement et son organisation n'ont pas à faire l'objet d'une prise d'otage, d'un geste d'humeur, qui n'ont rien à voir avec l'organisation scolaire ou le déploiement de prestations. Déployer le personnel communal, le former, l'intégrer dans les dicastères, n'est pas un jeu des chaises musicales. Il ne suffit pas juste de déplacer le personnel, il faut trouver des personnes compétentes, les former, équilibrer les services et les moyens mis à leur disposition. Cet amendement donne aussi l'impression que le personnel communal se tourne les pouces, et qu'il y aurait foison de possibilités de redéployer une partie d'entre elles et d'entre eux dans d'autres activités. Or, la réalité est que le travail ne manque pas, et que dans chaque commune, il est nécessaire d'augmenter sur le long terme

**N'ARRÊTEZ JAMAIS
DE BIEN ENTENDRE**

**RETROUVEZ LE PLAISIR
D'UNE BONNE AUDITION
EN TOUTE SÉRÉNITÉ**

AVEC

Tchin Tchin
AUDIO

**VOTRE 2^{ÈME} PAIRE
D'AIDES AUDITIVES
POUR 1CHF DE PLUS⁽¹⁾**

Avoir une deuxième paire
est indispensable pour profiter
de chaque instant!

(1) Voir conditions en magasin

ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

MONTREUX
Grand-rue 42.
Tél. 021 963 43 43

les EPT en raison de la complexification des tâches de l'administration, une réalité qui j'espère n'aura échappé à personne ici présent-e.

Alors que le personnel communal a fait de nombreux efforts en période Covid, que la politique de recrutement a été adaptée en cette même période, que le personnel a permis d'assurer un service public essentiel, permettez-moi de dire que c'est un peu fort de café que de leur mettre des bâtons dans les roues. Indirectement, vous ébranlez évidemment le projet du BCE, et donc l'accès à des prestations dignes du service public pour les parents comme pour les enfants.

Et permettez-moi de dire, chère et chers collègues, que si chaque préavis municipal doit faire l'objet d'un tel amendement pour envoyer un message symbolique à la Municipalité, on n'a pas fini de tourner en rond. Cela peut prêter à sourire, cela fera sans doute moins rire les concitoyennes et concitoyens, ainsi que le personnel et les services communaux.

Merci, chères et chers collègues, de refuser cet amendement.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ose espérer que M. Pilloud fait seulement semblant de ne pas avoir compris. Il répète ici les arguments tenus en commission, il n'est pas du tout question de pénaliser en quoique ce soit le service des écoles qui doit faire ce travail. La simple question qui doit se poser, c'est n'y a-t-il pas une petite marge de manœuvre quelque part ou une tâche qui existe dans un service et où nous ne nous sommes jamais posé la question si elle est encore nécessaire ou si nous pouvons la faire différemment ou la repousser, ce que gèrent toutes les personnes qui ont fait des budgets. Ce qui n'est manifestement pas le cas de M. Pilloud.

Mme Jacqueline Pellet Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est un étrange paradoxe que véhicule le contenu de cet amendement. Paradoxe d'ailleurs déjà apparu lors des travaux de la Commission:

- d'une part, il y a la reconnaissance unanime de l'importance et de l'utilité du préavis avec la nécessité de pérenniser le bureau communal des écoles qui je le rappelle permet à la Commune d'assurer les tâches obligatoires dévolues par la Loi

MAIS...

- d'autre part, par cet amendement, on refuse de donner les moyens de fonctionner! Parce que, ce que veut dire vraiment «dans le respect global de la masse salariale» signifie, en fait, sans moyen de plus.

La Municipalité doit «se débrouiller» selon l'hypothèse qu'elle aurait déjà, globalement, bien assez de moyens à disposition.

C'est la politique du YAKA, du YAKA mais aussi de la suspicion.

Suspicion d'une gestion laxiste des ressources humaines et de la masse salariale!

Faire cette proposition, c'est ignorer que la Municipalité gère déjà la problématique des postes du personnel au plus près du souci des finances communales: par exemple, elle analyse le maintien ou non d'un poste à chaque vacance. Faire cette proposition, c'est ignorer que toute création d'un nouvel EPT a été mûrement réfléchie et analysée.

Faire cette proposition, c'est ignorer qu'un poste fixe, dans un service, ne se crée pas en dégarnissant un autre service, l'empêchant ainsi de remplir ses missions.

Comme le dit la sagesse populaire, «on ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul!» La mission de service public nécessite une gestion différente de celle d'une entreprise privée.

Le service public doit répondre aux exigences de la Loi et, par rapport à celles-ci, la Municipalité applique une gestion parcimonieuse et responsable.

Le service public doit assurer des prestations obligées sans pouvoir choisir, dans ce cadre légal, celles qu'il voudrait supprimer.

Si c'est la politique RH globale de la Commune qui est visée par cet amendement, c'est prendre le problème par le petit bout de la lorgnette.

Dans une véritable optique systémique, il est illusoire de vouloir infléchir cette politique par une micro-approche qui ne va aboutir qu'à gripper le fonctionnement d'une entité indispensable, le Bureau communal des écoles.

Une entité qui nécessite d'obtenir pleinement les moyens de son fonctionnement, au risque de péjorer le service à la population.

La méthode n'est pas la bonne.

Si l'objectif est de vouloir rendre plus transparente, et même de changer la gestion des RH de la Commune, alors, c'est une analyse globale de cette politique qui doit être demandée et non pas proposer un blocage opportuniste, à courte vue.

La Municipalité s'oppose à cet amendement parce que, sous prétexte de «bonne gestion efficiente» des finances communales, c'est une attaque frontale contre l'organisation du personnel communal et contre les prestations à la population.

La Municipalité s'oppose à cet amendement parce qu'il est réducteur et qu'il relève d'une approche simpliste d'un problème complexe.

Amendement de M. Forclaz:

Point 4 des conclusions: «de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 196'866.75 sur les comptes 500.3011 et suivants dans le respect global des traitements de la masse salariale de la commune.»

VOTE l'amendement est refusé par 44 NON, 36 OUI et 8 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Marie Solène Adamou Moussa (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2022 de la Municipalité du 9 septembre 2022 au Conseil communal relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Écoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement,

vu le rapport de commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de la pérennisation d'un poste d'employé administratif BCE de 0,6 EPT

2. de la création d'un poste d'employé administratif BCE de 0,8 EPT (pérennisation de 0.7 EPT existant et création de 0.1 EPT);

3. de la création d'un poste d'Adjoint aux écoles BCE de 1 EPT

4. de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 196'866.75 sur les comptes 500.3011 et suivants;

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions, par 80 OUI, 3 NON et 5 abstentions.

6.3 sur le préavis No 36/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum, pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes électriques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens. (Rapp. M. Samuel Roch) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ambroise David Crittin (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens juste à signaler que pendant la phase de rédaction du rapport de commission, un doute a subsisté sur la question de l'extinction de l'éclairage nocturne de la façade à des horaires définis. Entre-temps j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. le Municipal Caleb Walther qui m'a effectivement confirmé que l'extinction prévue de l'éclairage nocturne est liée aux mesures conjoncturelles d'économies d'énergie à cause de la guerre en Ukraine et que par conséquent, cette mesure temporaire est vouée à disparaître une fois que la situation sera meilleure sur le marché de l'énergie. Maintenant que ce point a été clarifié, je vous annonce que le groupe des Vert-e-s réfléchit à l'opportunité de déposer un projet sur la question de l'éclairage nocturne et de la pollution lumineuse dans l'ensemble de notre Commune. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Samuel Roch (PLR)

C'est à l'unanimité que le préavis 36/2022 est adopté par les commissaires présents et ceux-ci recommandent au conseil communal de l'accepter.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 36/2022 de la Municipalité du 29 septembre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum, pour le financement des travaux de rénovation de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes élec-

triques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens, tels que décrits dans le préavis N° 36/2022;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

6.4 sur le préavis No 37/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants. (Rapp. M. Florian Manzini);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Florian Manzini (Vert-e-s)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 37/2022 de la Municipalité du 29 septembre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum pour financer les travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants;
2. de transférer et clôturer le compte d'attente n° 9139.123 «Mise en conformité urgente du palan»;
3. d'amortir cette dépense par le compte de fonctionnement No 325.3313 sur une période de 10 ans au maximum;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 88 OUI, 0 NON et 0 abstentions

6.5 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Lionel Winkler: «Pour un moratoire sur la suppression

sion des places de stationnement sur la commune de Montreux». (Rapport de majorité, avec annexes: M. Tal Luder; rapport de minorité: M. Fabrice Yerly, Mme Tanya Bonjour, M. Fabien Willemmin, M. Romain Pilloud).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis passablement surpris et dubitatif quant à l'énergie qui est dépensée par certains membres de la commission pour tout faire afin de ne pas rentrer en discussion au sujet des places de parc à Montreux. Cela m'amène même à imaginer un déni démocratique, tant le sujet semble tabou, alors qu'il est éminemment d'intérêt général pour la population montreuusienne et ses hôtes.

Je rappelle juste que la motion demande simplement un arrêt temporaire des suppressions des places de parc sur la commune en attendant d'y voir plus clair en matière de mobilité sur notre territoire. En effet ces suppressions de places de parcs à chaque travaux ou modifications sur le domaine public me paraissent finalement d'une vision plus dogmatique et clivante, qu'une vision à long terme de l'intérêt général de nos contribuables en matière de mobilité.

Afin d'éviter d'en discuter publiquement, certains commissaires mettent en avant tout un arsenal de lois, de projets de lois, de directives générales, d'intentions et autres, en s'appuyant sur des points bien précis, des possibilités de ne plus avoir de voitures de tourisme en ville. Soit, c'est une vision de vie, mais une vision qui, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises au sein de ce Conseil, n'est souhaitée que par une minorité d'utilisateurs du domaine public.



Dégustez ce **jus de raisin pétillant** à base de Chasselas, riche en antioxydant, rafraichissant et désaltérant.

Servi en apéritif ou en accompagnement d'un long drink.

Sans adjonction de sucre,

à savourer par les petits comme les grands.



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcv.m.ch | +41 21 963 13 48
www.lacave-vm.ch



Grand jeu anniversaire 20 ans du casino

DU 3 AU 18 MARS



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

GAGNEZ VOTRE ASTON MARTIN



**Tentez votre chance
sur les machines au drapeau !**

RÉSERVÉ AUX MEMBRES CLUB



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

PHOTO NON CONTRACTUELLE.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey



Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

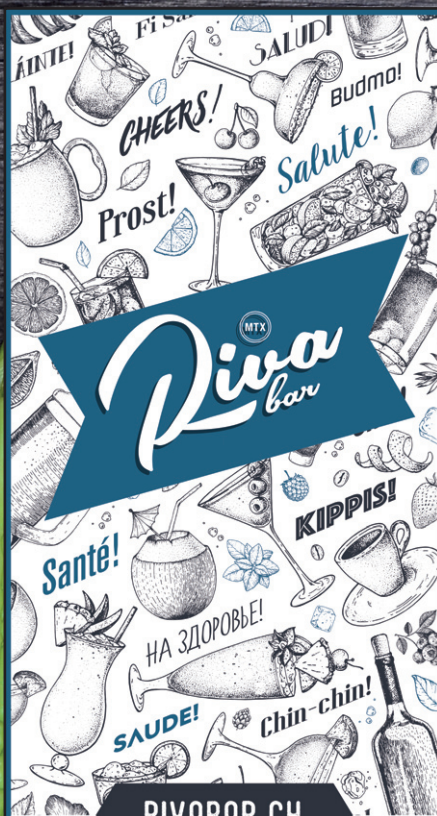
Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Fr. 33.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir
Dimanche à midi



RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI 15H - 01H

VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H

DIMANCHE 15H - 01H



Cuisine traditionnelle
au gré des saisons
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey

Tél. 021 921 20 50

www.cafeduport.ch



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux

021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 35 28

www.ilbrigantino.ch



SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70

deltadeschamps@gmail.com

caveau-des-vignerons-montreux.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**



Boulangerie
Paints cuits au feu de bois
Pâtisseries - Chocolat
Service Traiteur - Tea room
www.panino-dessert.ch
Tél. 0848 000 070
Vevey - La Tour-de-Peilz - Roche

Cet hiver au Baccara
est Cheese!

**FONDUE OU RACLETTE
NON STOP**

CHAQUE JOUR
DU LUNDI AU SAMEDI
LE VENDREDI À « GOGO »

POUR LE VENDREDI :
» Réservation souhaitée
au 021 963 00 44
Spécialités de fondues
sur demande

BAR LE BACCARA
Avenue Nestlé 12
1820 Montreux
baccara@gmail.com



VICTORIA
GLION SUR MONTREUX



**UN ÉCRIN DE TRANQUILLITÉ
À LA CUISINE EXQUISE
REGORGEANT DES MEILLEURS CRUS**

Hôtel - Restaurant - Victoria, Route de Caux 16, CH-1823 Glion sur Montreux Suisse
Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glion.ch

LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS

OUVERT
7J/7J

DE 11H 30 À 14H 30
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Barrel Oak
IRISH PUB

**18 sortes de bières en pression
Cuisine non-stop samedi et dimanche
dès 12 h 00**

Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 961 16 81
care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

RESTAURANT ■ HÔTEL★★★ ■ ÉVÉNEMENTS ■ TERRASSE ■ GELATERIA



La Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1 ■ 1820 Montreux ■ Tél +41 (0)21 963 27 36 ■ info@rouvenaz.ch ■ www.rouvenaz.ch

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON



RESTAURANT
SPÉCIALITÉS SUISSES
VIANDES & FROMAGES



AUSSI À L'EMPORTER

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX
TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch



NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

*Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA
📞 📍 📧

www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France



**FROMAGERIE - POISSONNERIE
BOUCHERIE - BOULANGERIE
FRUITS ET LÉGUMES**

HORAIRES

Du lundi au vendredi: 9h-18h30
Samedi: 8h-16h

NOUS TROUVER

Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry
Tél. 024 481 60 70
www.traiteurplanchamp.ch



restaurant à 1300 m
dans un cadre authentique

saveurs du terroir
fraîcheur du marché

Découvrez nos spécialités
sur notre site
www.lacergniaulaz.ch



Claudia & Christian Mathey
Auberge de la Cergniaulaz
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux
1833 Les Avants - Montreux
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch
www.lacergniaulaz.ch
Fermé lundi & mardi



C'est ouvert!

Willy et Xavier Bühlmann

Arboriculteurs - Viticulteurs - 1807 Blonay

Du domaine: fruits de saison, raisinée, miel,
confiture, vinaigre, cidre, jus de fruits maison

Autres: légumes de saison,
fromages d'alpage, œufs, pain, moutarde,
salami, saucisson, terrine, huile (vrac)

Mercredi: 16h30-18h30

Jeudi: 14h-18h30

Vendredi: 9h-12h / 14h-18h30

Samedi: 9h-12h

www.fruitsbuhlmann.cn

Dans notre démocratie moderne où les minorités sont respectées, il serait bon que ces dernières en fassent de même avec la majorité de la population.

Il y a certains aspects que je ne comprends pas, car je trouve bien dommage que pour essayer d'éluder la discussion sur le sujet, l'on brandisse la non recevabilité d'une motion en évoquant l'article 4 de la loi sur les communes, qui ne parle pas du domaine public.

Mais alors, pourquoi traitons-nous régulièrement des préavis concernant le domaine public au sein de ce Conseil?

Pourquoi la Municipalité a-t-elle mis sur pied, depuis des années, une commission consultative extra-parlementaire sur la circulation en incluant des membres de ce même Conseil?

Nous avons tous prêtés serment, serions-nous illégaux sur toute la ligne?

Il est vrai que l'article 2 al.3, lettre c de cette même loi sur les communes peut-être apporter une certaine confusion. Mais pour appuyer encore la non-recevabilité de cette motion, certains avancent que les commissaires, des membres de ce Conseil ont des connaissances limitées en matière de LATC et d'urbanisme et ne peuvent donc pas donner leur avis sur une prise en considération. Je m'étouffe quelque peu et je m'inquiète déjà sur les futures éventuelles discussions au sujet du PACom.

Je ne vais pas m'épancher sur cette vision particulière de notre démocratie, s'il n'y a finalement qu'une minorité de personnes compétentes dans ce Conseil, je laisserai à cette même minorité, expliquer à une famille monoparentale, n'habitant pas forcément au centre-ville, la meilleure des solutions pour s'organiser avec un, deux ou trois enfants, pour aller en commission, chez le médecin, à l'école, tout en respectant les heures de rendez-vous, etc.

Bref, en attendant ces explications, tous ces arguments contraires me confortent dans le bien-fondé de cette motion. En effet il est fait mention dans le rapport de divers éléments provenant, tant du canton que de la région, en matière de mobilité et de places de parc. Un de ces éléments est à relever puisqu'il s'agit des fiches d'application concernant la mobilité et en particulier le stationnement.

Le titre même de cette fiche «comment dimensionner le stationnement dans un projet de planification» résume bien le problème qui nous occupe en ce moment.

La planification de la Municipalité, en matière de mobilité n'est pas claire, quand bien même je reste positif en croyant qu'il y a bien une volonté d'établir cette planification.

Comme l'explique cette fiche d'application concernant le stationnement, il y a des exigences minimales pour l'élaboration des dossiers de planification, à savoir faire une analyse de la mobilité multi modale, détailler les scénarios

d'urbanisation potentiels en prenant en compte la situation locale par exemple. Je ne vais pas vous lire toute la fiche, vous avez le lien dans le rapport de la commission.

Or, aujourd'hui, c'est sans planification claire que nous décidons unilatéralement de supprimer des places de parc sur la commune de Montreux et des chiffres, qui ne veulent rien dire nous sont fournis, comme le taux de motorisation. Le contribuable montreuais se fiche pas mal de savoir le potentiel de places de parcs qu'il y a à Nyon, à Yverdon ou dans le canton, quand il doit aller voir son médecin à Montreux.

C'est là qu'une analyse manque, il serait bien plus intéressant de connaître le taux de motorisation dans les hauts de la commune, à Clarens et pourquoi pas à Veytaux pour l'avenir de notre commune, de ces habitants d'aujourd'hui et de demain.

La motion veut qu'en attendant que la Municipalité vienne avec une vision claire sur la mobilité, nous prenions une pause sur la suppression des places de parc par l'intermédiaire d'un moratoire réglementé, avec un délai raisonnable que j'ai diminué. Rien de plus que de demander à ne pas mettre la charrue avant les bœufs comme le dit l'expression populaire. J'en ai assez dit et je ne veux pas refaire le débat de la commission, mais je vous encourage à prendre en considération cette motion pour une réelle vision du futur en matière de parcage à Montreux.

GASTRONOMIE

Rue du Ctré 5, 1820 Montreux



La fontaine
PIZZERIA GOURMET

Réserver en ligne sur
lafountainemontreux.ch

Le Pavois à Montreux
Une terrasse pour les yeux, la bouche et le coeur

Réservez au 021 962 60 90
info@pavois-montreux.ch – www.tertium.ch






AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

www.amstein.ch

PLUS DE 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30
VENDREDI : 8h30 - 18h30
SAMEDI : 9h00 - 17h00



MAGASIN DE ST-LÉGIER
Chemin de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 Saint-Légier | +41 21 943 51 81

MAGASIN D'AIGLE
Route Industrielle 8 | 1860 Aigle | +41 24 466 18 48

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, chers membres du Conseil,

Pour notre groupe, les éléments soulevés en commission permettent de douter sérieusement de la recevabilité de cette motion, c'est pour cela que je demande à ce que le conseil statue préalablement sur ce point avant de discuter de la prise en considération de la motion. Je dépose donc une motion d'ordre afin de disjoindre la recevabilité de la motion de son fond, pour qu'ils soient votés séparément, selon l'article 125 de notre règlement.

M. le Président

Art. 125 Motion d'ordre

- 1 *Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.*
- 2 *La motion d'ordre est une proposition qui concerne l'organisation du débat sans toucher au fond. Elle peut notamment tendre à modifier l'ordre de la délibération ou à disjoindre des questions sans toucher à leur fond.*

La motion d'ordre de M. Moyard est soutenue par plus de 5 personnes.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis surpris qu'une telle motion d'ordre puisse être acceptée étant donné que nous avons statué sur la recevabilité au moment où la motion a été renvoyée en commission. Si ce Conseil prend une décision, demande un renvoi en commission, attend qu'une commission siège et rende un rapport pour finalement dire que ce n'est pas recevable, je me demande à quoi nous jouons, ce n'est pas du déni de démocratie, mais c'est vraiment tordu.

Je ne sais pas si c'est vraiment une motion d'ordre qui a été demandée.

En tant que Président-rapporteur de la majorité, je voudrais discuter du rapport de minorité qui, pour moitié de son contenu, est une attaque plus ou moins personnelle envers le rapporteur.

Je vais reprendre quelques points: «il a fallu attendre plus de deux mois» les calculs sont faux, à moins que les mois aient 20 jours, je ne sais pas comment vous avez fait votre compte M. Yerly?

De plus cet argument ne permet pas de prendre en considération ou pas la motion, il permet juste de dire que le rapport a tardé à venir, ce n'est pas très pertinent.

Ensuite, ce que vous dites, je cite: «Or, ce n'est pas le rôle du Président de commission de juger du bien fondé ou non d'un argument, mais de relayer ce qui a été dit et développé en commission, peu importe s'il est en accord ou désaccord avec le fond du propos.»

Je pense que ce vous voulez, ce n'est pas un rapport de commission, vous voulez un PV ou des minutes de notaire, ce qui veut dire que tout ce qui a été dit doit apparaître dans le rapport. Or, il n'y a aucune obligation de le faire et c'est votre interprétation. Pour appuyer mon argument, je vous lis un passage que j'ai trouvé sur le site lausanne.ch, et qui parle des commissions ad hoc: «A la fin de leur travail, le président d'une commission ad hoc rédige un rapport à l'intention des membres du Conseil communal, document qui servira de base au débat en séance plénière du Conseil communal.»

Pour Lausanne, par exemple, leur interprétation c'est que tout le travail n'est pas fait en commission. Nous pouvons en discuter en plenum, développer et redévelopper les arguments. C'est pour cela que mon rapport reprend l'essentiel et les grandes lignes et qu'il ne reprend pas exactement tous les propos qui ont été tenus.

D'ailleurs, d'autres commissaires qui ont argumenté pour ou contre, sont également intervenus durant la commission et ils ne m'ont pas fait de remarques ou de demandes particulières pour voir apparaître absolument leurs citations. Le fond du rapport indique bien ce que veut le motionnaire, c'est-à-dire que nous arrêtons de supprimer les places de parc tant que nous n'avons pas une vision globale.

Dans le rapport de minorité, nous trouvons un gros pavé qui manquait aux opposants, qui se rapporte à Rivelac, au projet d'agglomération. J'ai cité dans le rapport Rivelac, et ajouté un lien vers le document complet pour ceux qui étaient intéressés à le lire.

Je vous lis un résumé pris sur le site officiel de l'État de Vaud à propos de Rivelac:

«Rivelac en quelques mots...»

Le projet d'agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac (Rivelac) comprend 14 communes vaudoises (Chardonne, Jongny, Corseaux, Vevey, Corsier-sur-Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, St-Légier-La Chiésaz, Montreux, Veytaux, Villeneuve, Noville, Rennaz, Roche) et une fribourgeoise (Châtel-St-Denis).

Le projet d'agglomération Rivelac répond à quatre objectifs principaux:

- densifier le tissu urbain déjà bâti notamment à proximité des axes de transport public et des gares
- favoriser l'usage des transports publics et de la mobilité douce
- limiter les mouvements pendulaires en développant l'emploi en priorité près des gares principales et en renforçant les pôles stratégiques de développement de l'agglomération (Villeneuve Sud / La Veyre-Fenil / Châtel-St-Denis)
- ...»

Comme vous pouvez le constater, Montreux n'est pas cité. Il faut croire que nous avons déjà fait ce qu'il faut pour correspondre à Rivelac, que nous avons des transports publics, que nous avons densifié, et dans les résumés en quelques mots, il n'est pas fait mention de Montreux et de son potentiel énorme de rejoindre Rivelac, même si nous en faisons déjà partie.

Cette motion n'empêchera pas du tout le projet Rivelac d'avancer et ne fera pas que le canton retoque Montreux en disant qu'il bloque complètement le projet.

Cet argument tombe également.

J'en ai terminé avec mes arguments qui proposent de ne pas voter le rapport de minorité, et je vous propose de soutenir le rapport de majorité.

Je termine avec une dernière remarque. Je reprends un argument des rapporteurs minoritaires. Lorsque vous citez le taux de motorisation - le nombre de véhicules pour 1000 habitants - relativement faible par rapport au reste du canton, soit 448 en 2021 pour la Tour-de-Peilz 455, pour Yverdon 476, pour Nyon 523 et pour Vaud 521.

Vous savez ce qu'il ressort de ces chiffres? C'est que la commune de Montreux est bien en-dessous des possibilités que la moyenne du canton propose aux gens en stationnement, que ce soit pour un vélo, une voiture, un camion

ou autres. Nous sommes mauvais élèves dans les prestations parce que nous sommes bien en dessous de la moyenne du canton par rapport au taux de motorisation, et non pas le contraire. Nous pouvons prendre les arguments dans le sens que nous voulons, et nous pouvons faire dire aux chiffres ce que nous voulons.

Je vous propose de soutenir le rapport de majorité, ce que fera l'unanimité du groupe UDC.

M. le Président

Pour clarifier la procédure sur laquelle nous allons nous prononcer, la motion d'ordre a été soutenue par plus de 5 personnes, elle doit donc être mise en discussion et votée. J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre de M. Moyard.

Cela ne veut pas dire que vous votez sur la recevabilité ou non de la motion, vous votez sur la possibilité de voter sur la recevabilité.

Une fois la motion d'ordre clarifiée, nous verrons si nous devons nous prononcer sur la recevabilité ou nous voterons directement sur les conclusions du rapport concernant la prise en considération ou non de la motion de M. Winkler.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La recevabilité de cette motion n'est pas légale et cela a été expliqué à plusieurs reprises pendant la commission. Les rapports d'un juriste nous ont été transmis, la Municipalité nous a rapporté les discussions qu'elle avait eu avec un juriste pour nous expliquer pourquoi cette motion n'était pas recevable.

Les commissaires qui se sont penchés sur la question avaient les mêmes arguments, vous pouvez me retorquez que nous ne sommes pas juges et que nous ne pouvons pas juger de la légalité, mais il n'y a pas eu d'arguments avancés contre l'irrecevabilité. Evidemment que nous ne savons pas, que nous ne sommes pas juges et que nous n'avons pas fait 10 ans de droit, mais c'est le cas pour la plupart des sujets que nous traitons, nous regardons les différents arguments, nous écoutons les spécialistes, nous voyons quels sont les arguments politiques, techniques et légaux et, selon notre sensibilité, nous prenons une décision.

Si nous acceptons cette motion et que dans quelques mois elle est abrogée car illégale, que vont penser nos électeurs, les gens des institutions, nos voisins, sur notre capacité à comprendre les enjeux légaux? Car voter une motion dans la légalité est compliqué à établir c'est un fait, mais voter une motion dont il y a plusieurs avis solides pour montrer son illégalité mais aucun pour montrer sa légalité, cela en dit long sur notre capacité à comprendre un argumentaire. Finalement nous pourrions nous poser des questions sur le fond, mais ici toutes les questions sur le fond sont vaines, car le seul fait d'accepter cette motion reviendrait à dire que nous n'avons pas eu la capacité de comprendre qu'elle n'était pas légale.

M. le Président

Pour rappel nous ne savons pas encore si nous voterons sur la recevabilité ou non de la motion, puisque nous n'avons pas encore statué sur la motion d'ordre déposée par M. Moyard.

M. Vincent Tschoop (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant cette prise de décision, nous voyons clairement qu'il y a un clivage gauche droite, qui se dessine. Pour calmer les esprits

de tout le monde, il serait bon de mettre tout cela en pause, de demander un avis de droit à une personne neutre, extérieure, et nous serions tous fixés de manière convenable.

Parce que finalement la droite dit oui, la gauche dit non et c'est le côté le plus nombreux qui prendra la décision, alors que nous ne sommes pas au clair.

Des arguments de juristes sont avancés, alors que nous ne les avons pas vu et que nous n'avons pas pu les consulter. Je propose simplement, mais je ne sais pas comment cela pourrait se réaliser, de mettre en pause pour pouvoir poser la question à un juriste neutre.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec la motion d'ordre de Monsieur Moyard décidé à l'instant, ce conseil joue aux apprentis juristes bientôt à chaque conseil et ce n'est sans doute pas notre rôle de miliciens, nous avons toutes et tous été élus pour défendre les intérêts des montreusiennes et des montreusiens. Il faut refuser cette motion d'ordre, d'autant plus que la Municipalité a refusé en commission de transmettre les éléments juridiques pertinents venant appuyer cela, contrairement aux demandes de la commission.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste rappeler, comme vous l'avez dit, qu'à ce stade nous discutons de la motion d'ordre et pas sur le fond de la recevabilité de cette motion.

Mme Soraia Dias (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite relever un point, j'étais membre de la commission et je n'ai vu aucun rapport d'un juriste, donc je me demande si j'ai manqué des informations pendant la commission? Je ne sais pas d'où sort cette affirmation, mais nous n'avons pas eu connaissance de ce rapport.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Non Madame Dias, vous n'avez rien manqué, j'étais dans cette commission, mon rapport mentionne les éléments importants et lorsque nous avons demandé à voir les documents - ou au moins à pouvoir les consulter en commission - il nous a été répondu qu'il était possible de répondre à nos questions, mais que nous ne pouvions rien consulter.

Je n'ai pas réussi à comprendre si M. Chiaradia a déclaré qu'il avait demandé l'avis d'une ou d'un juriste, ou de la juriste de la commune. J'ai réécouté l'enregistrement, mais je n'ai pas pu distinguer les paroles, c'était confus et vite dit. Personnellement, je trouve que cette motion d'ordre arrive tard, car durant la commission les Vert-e-s et DA ont siégé et ont accepté qu'il y ait un rapport de minorité. Maintenant, l'on vient démonter la recevabilité en disant que, malgré ce qui a été fait - le travail des collègues, les rapports - il faut supprimer le tout parce que nous ne pouvons pas nous occuper de cet objet.

Cela devient une habitude de sortir des objets de dernière minute qui nous occupent pendant des heures et qui sont tordus à débrouiller.

Je vous propose de refuser la motion d'ordre et de vous rappeler qu'il s'agit d'une prise en considération.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La motion d'ordre propose de voter séparément la recevabilité du fond de la motion. Cela avait été relevé dans une autre commission, les deux éléments sont intrinsèquement liés, nous ne savons pas forcément toujours ce qui fait partie de la recevabilité ou du fond. Il y a des personnes qui vont refuser une motion car ils la jugent non recevable, d'autres qui la jugeront non pertinente et d'autre qui l'accepteront parce que les deux aspects sont jugés bons. Je pense que séparer artificiellement le vote n'apporte pas grand-chose et cela dépasse un peu les compétences de ce Conseil.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'étonne du débat qui arrive maintenant sur l'avis juridique: nous allons encore devoir parler de questions de compétences, des compétences réciproques du Conseil communal et de la Municipalité.

C'est le travail du Conseil, mais également de la Municipalité d'analyser la recevabilité. Les moyens que la Municipalité entend mettre en œuvre pour mener sa propre analyse et déterminer si une proposition est recevable ou pas regardent seulement la Municipalité.

Tous les éléments vous ont été transmis en commission. Nous les avons travaillés à l'interne, nous nous sommes appuyés sur différentes ressources. Ce n'est toutefois pas le fait d'avoir demandé un avis de droit externe ou pas qui devrait rendre ces éléments intelligibles ou pas auprès de la commission: la commission doit examiner le fond des arguments et des éléments exposés.

Permettez-moi dans le cadre de ce débat sur la motion d'ordre et la recevabilité de préciser encore quelques points:

Premièrement, une motion, il me paraît important de le rappeler, doit porter sur un objet de compétence du Conseil communal. Selon la loi sur les communes à l'article 31, une motion c'est: *charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétences du Conseil général ou communal*. Il s'agit, dans un premier lieu, de définir les compétences du Conseil communal. Pour rappel, en droit vaudois et selon l'article 150, alinéa 2 de la constitution vaudoise, je cite: *la Municipalité à toutes les compétences communales, à l'exception de celles attribuées par la constitution ou la loi à l'autorité délibérante*.

Les compétences du Conseil communal sont énumérées à l'article 4 sur la loi sur les communes, la Municipalité ayant toutes les autres compétences. Force est de constater que l'administration du domaine public, ainsi que cela a été dit, ne fait pas partie des compétences du Conseil communal.

De plus, selon la loi sur les routes, article 3, le réseau routier cantonal en traversée est de compétence de la Municipalité des communes, sous la surveillance du canton.

La gestion du domaine public communal, sur lequel se situe les places de stationnement, objet de la motion est un domaine du ressort de l'exécutif communal.

Dans ce sens-là, la motion outrepassé les compétences du Conseil communal et pour cette première raison, cette motion doit être considérée comme irrecevable.

Deuxièmement, nous constatons que cette forme de proposition est contraire au droit supérieur. La politique de stationnement communal s'inscrit en effet dans le cadre fixé par le plan directeur cantonal et les dispositions légales cantonales et fédérales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'environnement.

Or, il y a tout lieu de penser qu'un tel dispositif est contraire à la fiche A25 du plan directeur cantonal. En effet un moratoire sur la suppression des places de parc en centre-ville contredirait, de manière évidente, les objectifs poursuivis et les mesures décrites dans la fiche A25, notamment celle indiquant, je cite: *«les régions et les communes mettent en œuvre, dans leur planification directrice régionale et communale, ainsi que dans les plans d'affectation une politique de stationnement coordonné avec la qualité de desserte par les transports publics»*. Il s'agit de la fiche A25, le cadre gris qui lie les autorités.

Par conséquent, une motion ou un postulat soumettant cette demande semblerait de ce point de vue également irrecevable, car contraire au droit supérieur, en l'occurrence le plan directeur cantonal. Un règlement ou un plan directeur allant dans ce sens, devrait en toute logique être refusé par les autorités cantonales en charge d'approuver ces règlements.

Vu ce qui précède, la proposition contrevient à l'article 103 de notre règlement du Conseil communal:

Art. 103 Cas d'irrecevabilité

Art. 32 al. 4 LC La proposition n'est notamment pas recevable lorsque:

- e) *elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière;*
- f) *elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions du Conseil ou sur une compétence exclusivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.*

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Je me permets de reprendre la parole car il me semble que nous avons dérivé sur les considérations juridiques générales. Ma prise de parole concerne la recevabilité et le respect au droit supérieur.

Le groupe PLR regrette que les discussions aient une nouvelle fois concerné quasiment exclusivement la recevabilité et non la pertinence de la motion.

Juger de la recevabilité devient la règle dans ce conseil et je me souviens d'un temps pas si lointain où la Municipalité n'intervenait pas lors de la prise en considération d'un objet comme l'a fait M. Chiaradia en commission.

Par rapport aux divers questions juridiques qui se posent, je me suis entretenu avec un juriste de la DGAIC vendredi passé. Il a résulté de cette discussion qu'aucune des questions juridiques soulevées en commission n'appellent de réponses claires. Entendez par là que le conseil communal, en totale adéquation avec la séparation des pouvoirs et notre RC, doit se sentir libre de juger la recevabilité de la motion. Faisons tout de même une petite incursion juridique, en plus ça tombe assez bien, je suis juriste et j'ai même l'honneur d'enseigner cette matière. Sur la recevabilité, la motion ne serait pas de compétence du conseil communal. C'est curieux. En effet, et par exemple la mesure A25 du PDCN «Politique de stationnement et plans de mobilité» le rappelle, ce sont



Le Clos des Sources

HÔTEL*** SPA

 33 CHAMBRES

 1000M² SPA

 RESTAURANT

LA DESTINATION NATURE ET BIEN-ÊTRE
POUR UN SÉJOUR ROMANTIQUE,
À 10 MIN DE LA ROUTE DES VINS
D'ALSACE ENTRE STRASBOURG ET
COLMAR.

A PARTIR DE 108€



NOUS CONTACTER :

+33.3.89.73.10.01

reservation@leclosdessources.com

www.leclosdessources.com



les communes qui élaborent la stratégie stationnement dans le cadre des plans et règlements, lesquels sont validés par le conseil communal. On comprend donc mal pourquoi le conseil ne sera pas habilité à faire une proposition dans un domaine où ce même conseil devra ensuite approuver le règlement qui en découle.

Concernant la récusation de M. Pilloud, l'avis juridique annexé au rapport est intéressant, mais il ne démontre rien ou peut s'interpréter différemment. Il est indiqué que la récusation se pose lorsque «l'intérêt en question du conseiller est de nature à générer en lui une opinion préconçue, un conflit d'intérêt ou à créer auprès des administrés une certaine méfiance.». Il me semble que Romain Pilloud, dans sa fonction de secrétaire général de l'ATE, coche toutes ces cases. Soyons une fois pour toute clair: le conflit d'intérêt de M. Pilloud dans ce conseil pour tout ce qui concerne les questions de mobilité est tellement énorme que l'on ne le voit même plus. Et dans un parti qui est réputé devoir strictement voter comme le chef, c'est tout de même embêtant quand le chef représente un lobby ouvertement anti-bagnoles. Malgré ce constat, le PLR suivra l'avis de la commission et ne proposera pas de voter sur la récusation de M. Pilloud.

Quelques mots sur le rapport de minorité, qui interpelle. Ce rapport mentionne que la motion va à l'encontre du droit supérieur et des décisions cantonales en matière de mobilité et qu'il ne respecterait pas les institutions, la Constitution et les lois, sans toutefois citer un seul article pour démontrer ces affirmations sorties de nulle part. Le rapport de minorité se réfère au PDC, mais omet de mentionner la principale référence en la matière, la mesure A25, dont j'ai fait mention auparavant.

D'abord, la motion n'est pas contraire à quelque loi que ce soit. L'art. 47 al. 2 ch. 6 de la LATC-VD rappelle que les plans et règlements communaux peuvent contenir des dispositions relatives à la création de garages et de places de stationnement et à la perception de contributions compensatoires, a contrario, il n'est nulle part indiqué dans la loi qu'un règlement peut prévoir de supprimer des places de parc. Ensuite, tant notre RPGA de 1972 que la norme VSS pertinente indiquent que le nombre de place de parc est proportionnel à la surface bâtie. Donc plus on construit, plus il y doit y avoir de place de parc. Supprimer des places de parc alors qu'on prévoit une augmentation d'habitants-emplois est tout simplement contraire au droit. Et pour rappel, même une voiture électrique doit se garer.

Avant-dernier argument juridique: si le propriétaire est dans l'impossibilité de créer lui-même des places de parc, alors il doit payer une taxe de contribution de remplacement de 12'000 CHF/place que ce conseil a voté en 2017. Vous admettez que pour la commune, encaisser 12'000 CHF d'un privé afin de s'engager à mettre à disposition une place de parc dans l'espace public, mais qu'au lieu d'en construire une, la commune n'en construit pas, voire en supprime, c'est une manière de procéder qui aurait peut-être un grand succès sous d'autres contrées, mais pas sous nos latitudes. Last but not least, dans une réponse de février 2021 à une interpellation du conseiller national PDC Vincent Maître, le Conseil fédéral a confirmé la volonté que les places de parc soient créées ou maintenues en nombre suffisant là où elles semblent pertinentes pour le fonctionnement global des transports. Le Conseil fédéral a également confirmé ne pas viser à réduire globalement le nombre de places de parc. Je ne sais pas qui du conseil fédéral ou de Lionel Winkler a inspiré l'autre, mais en tout cas ils sont parfaitement sur la même longueur d'onde. J'arrête ici les considérations démontrant la recevabilité de la motion et la conformité au droit supérieur.

Le groupe PLR estime que les citoyennes et les citoyens de cette commune méritent que leurs élus se penchent une fois en profondeur sur cette question de places de stationnement et, en filigrane, sur les questions générales concernant la multimodalité. Tenter d'éluder le débat en brandissant des arguments juridiques boiteux est indigne de ce conseil. En cas de prise en considération de la motion, et dans le plus strict respect de la séparation des pouvoirs, si la Municipalité estime la motion réellement irrecevable, alors elle rendra un rapport d'irrecevabilité.

Pour notre part, afin de permettre le débat démocratique, le groupe PLR, à l'unanimité, votera cette motion, encore une fois jugée parfaitement recevable. Les montreusiennes et les montreusiens méritent ce débat, y compris la famille monoparentale n'habitant pas au centre-ville mentionné par mon collègue motionnaire Lionel Winkler.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Winkler, Monsieur Müller, je ne vous remercie pas de mettre notre Conseil dans une situation délicate, je pense d'ailleurs que c'est bien votre but, de nous mettre dans cette situation.

Une situation délicate puisque nous allons devoir nous prononcer sur la prise en considération d'un objet qui ne respecte pas certains cadres légaux. Malheureusement

M. Müller, concernant ce que vous nous dites, il n'y a que d'autres juristes qui peuvent juger de la pertinence de vos propos, nous nous basons sur ce que nous avons en revenant avec d'autres avis juridiques que cela se passera différemment.

Revenez avec des demandes non-ambiguës et respectueuses des cadres légaux et vous serez fier du traitement démocratique que nous leur donnerons.

Je réponds encore à M. Müller, concernant les conflits d'intérêts par rapport à M. Pilloud, c'est un peu fort de café, tout d'un coup le PLR s'inquiète des conflits d'intérêts, mais malheureusement ils n'ont pas l'habitude de s'y intéresser, puisque non seulement, dans le cas de M. Pilloud, il n'y a aucun intérêt personnel puisqu'il est collectif et aucun intérêt pécunier.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'oppose à cette motion d'ordre, essentiellement pour les raisons suivantes: la motion d'ordre est une motion qui a trait à la forme ou à la succession des votes et du débat, mais pas à des questions de recevabilité.

J'invoque l'article 102 alinéa 3, qui parle du dépôt d'une proposition, que ce soit une motion, un postulat, à l'alinéa 3 nous avons lors du dépôt:

3 Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut:

- a) statuer;*
- b) renvoyer la proposition à une commission ad hoc, qui demande à la Municipalité ses déterminations; après le rapport de la commission ad hoc, le Conseil tranche.*

La motion a été renvoyée à une commission ad hoc lors du précédent Conseil et il n'y a donc, à mon avis, pas lieu de voter sur la recevabilité de cette motion.

VOTE le Conseil accepte ou non la motion d'ordre de M. Moyard.

Le conseil accepte la motion d'ordre par 44 OUI, 40 NON et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur la recevabilité de la motion de M. Winkler.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas juriste, mais je pense que nous confondons un chat avec un chien. Dans le rapport de minorité il nous parle de la rue du Lac entre la Maladaire et la clinique de la Prairie, c'est typiquement un exemple où nous n'avons pas le choix. C'est le canton qui décide, car nous parlons de sécurité, nous avons parlé de ce sujet il n'y a pas longtemps. Nous avons supprimé ces places de parc parce qu'il s'agissait de sécurité, en demandant une compensation ailleurs, il est possible de faire une compensation à Chernetz, à Glion ou à Caux. Il est possible de faire des places de parc où nous voulons, ce que M. Winkler demande c'est que lorsque nous enlevons des places à certains endroits, nous en remettons ailleurs.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'interviens à ce stade c'est parce que c'est l'administration générale qui a demandé à la DGAIC et la DGMR, qui ont fait une prise de position conjointe et c'est cette prise de position à laquelle M. Chiaradia s'est référé.

Je ne sais pas à qui M. Müller a téléphoné, mais nous avons un avis écrit. Concernant le regret que les discussions dérivent sur la recevabilité, la Municipalité ne fait que son devoir, c'est-à-dire que lorsqu'il y a un texte dont la recevabilité est douteuse, elle se renseigne, notamment auprès des instances cantonales. Je pense qu'il faut aussi en tant que Conseil que vous veillez à faire les démarches adéquates sur cet objet. Il y aurait eu tant d'autres façons d'aborder le problème et de poser la question, de créer le débat et d'obtenir la même chose, d'une façon conforme aux institutions, que je ne vais pas les énumérer ici.

Je trouve que c'est un peu fort de café que d'accuser la Municipalité de se renseigner et de faire son travail lorsque des textes, des propositions, sont faites de façon boiteuse, je reprends votre terme M. Müller.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'invite ce Conseil à refuser l'irrecevabilité et d'accepter d'entrer en matière sur le fond. Le cas est prévu par notre règlement à l'article 104 al. 8 qui parle du cas cité par M. le Syndic, les propositions qui, selon la Municipalité, contreviennent aux exigences prévues à l'article 103 qui liste les compétences du Conseil communal, font l'objet d'un rapport de celle-ci au Conseil. Moi je vous propose d'accepter la recevabilité pour que nous puissions discuter du fond et au cas où la motion est acceptée, à charge de la Municipalité de revenir avec un rapport sur l'irrecevabilité.

J'estime que nous devons avoir l'opportunité de discuter du fond et d'accepter la recevabilité et au cas où la Municipalité souhaite déclarer cette motion irrecevable, elle pourra appliquer l'article 104 al. 8.

VOTE sur la recevabilité de la motion de M. WINKLER

La motion est déclarée recevable par 42 OUI, 41 NON et 5 abstentions

M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues, Je tiens à prendre la parole pour dire tout le mal que je pense de cette motion.

- Non parce qu'elle défend telle ou telle vision de l'usage du domaine public: chaque opinion compte.
- Non parce qu'elle repose sur un confort de vie bien pratique, le moyen de transport individuel. Comment trouver une place pour y garer son vélo, sa voiture, sa motocyclette, ou tout autre véhicule, près de chez soi? En ceci, cette motion trompe tous ceux qui croient que c'est son intention réelle et qu'il y aura davantage de places à l'avenir. Ceci est de compétence municipale et le restera.
- Non parce qu'elle vient d'un autre bord politique, je ne pense pas qu'elle oppose la gauche et la droite: la plupart d'entre nous utilise régulièrement un moyen de transport individuel.

Ce qui me révolte, en revanche, c'est que cette motion oppose l'organe délibérant (le conseil) et le pouvoir exécutif (la Municipalité). Son véritable but, c'est de paralyser Montreux en utilisant un outil administratif déloyal: le moratoire.

Ceci fait suite au vote du préavis n°11/2022, pour la réfection de la route cantonale RC780 à Clarens, ou une manœuvre équivalente à cette motion contribue déjà à retarder des travaux annoncés comme urgents, qui devaient commencer en septembre de cette année. En effet, trouver des alternatives pour parquer des véhicules n'est pas évident, le territoire étant limité par nature. Chaque jour de retard met en danger concret les piétonnes et piétons qui doivent s'engager directement sur la route, ainsi que tous les autres usagers de la route du lac. Il faut agir avant l'accident et je compte sur notre Municipalité pour sécuriser enfin ce tronçon critique.

En généralisant le principe de l'amendement du préavis 11/2022 à un moratoire, l'objectif recherché est de paralyser toute la commune. Cette motion est vide de tout message constructif. Par exemple, elle ne donne aucune direction ou stratégie qui puisse être communiquée à la Municipalité en matière de politique de stationnement. Elle se contente de bloquer la Municipalité pour la législature en cours.

Le corps de cette motion repose sur des données de statistiques présentées en commission, je suppose au niveau Suisse, bien que ce ne soit pas précisé, qui indiquerait une augmentation du nombre de voitures de tourisme par habitant.

Désirant connaître la situation sur notre territoire communal, le groupe des Vert.e.s a consulté le site du canton de Vaud <https://cartostat.vd.ch>

A Montreux, le nombre de voitures de tourisme par habitant baisse régulièrement depuis 2006, comme le montre le graphique.

Les citoyennes et citoyens de notre commune ont statistiquement de moins en moins besoin de voiture. Il est donc faux de considérer que les besoins de stationnement de voitures de tourisme vont aller en augmentant.

En cherchant dans les archives communales, j'ai trouvé des exemples où le conseil a donné une direction constructive à la commune en matière de stationnement. En février 2012, le postulat Manzini demandait d'augmenter le nombre de places pour les véhicules deux roues, vu la carence de ces dernières, incluant les places vélos. Le conseil a accepté le postulat et mandaté la Municipalité pour sa réalisation.

Paralyser notre Municipalité est totalement contre-productif, voir illégal. Voulons-nous une commune forte qui travaille en tandem entre conseil et Municipalité? Ou voulons nous bloquer et gripper ce fonctionnement pour que notre commune soit incapable de s'adapter au monde qui change?

Je ne doute pas que le motionnaire désire améliorer selon ses valeurs la qualité du stationnement à Montreux. Dans ce cas, qu'il nous propose un texte allant dans ce sens, en s'inspirant du postulat Manzini, et non un blocage stérile.

Pour toutes ces raisons, je vous invite chères et chers collègues, de tous bords politiques, à refuser cette motion qui bloque, cette motion qui paralyse nos institutions. Merci de votre attention

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Yerly, comme vous peignez le diable sur la chaussée, ou sur la muraille! Avez-vous lu le rapport de majorité ou vous l'avez simplement refusé car arrivé trop tard et fait la rédaction de votre rapport?

À la lecture du rapport, nous nous rendons bien compte que le motionnaire déclare qu'un plan de mobilité global communal pourrait être une réponse à sa demande. C'est écrit, ce n'est pas la première fois que cela arriverait. La Municipalité peut très bien dire que «en réponse à la motion, voici ce que nous proposons» et le motionnaire peut très bien s'en accommoder et déclarer que cela lui convient.

Arrêtez de dire que cela va tout bloquer et que nous ne pourrions plus rien faire, il ne s'agit pas

de prononcer un moratoire pour qu'il ne se passe plus rien, mais d'avoir un plan pour savoir comment faire globalement.

D'ailleurs, dans la communication que nous avons reçue aujourd'hui par rapport au PACom, nous nous rendons compte que, même là, nous parlons encore d'une vision globale qu'il faudrait avoir avant de faire quoique ce soit.

C'est tout à fait dans la même veine, nous n'avons pas dit qu'il faut tout stopper, mais simplement d'avoir une vision à plus long terme.

Le but n'est pas de profiter de chaque occasion et de chaque préavis pour supprimer des places au nom de la sécurité, et de ne rien faire en compensation.

Un peu d'imagination, de travail, et au pire comme le dit M. Chiaradia, la Municipalité peut rendre un rapport sur n'importe quel sujet, mais peut-être que dans ce cas-là, cela se limiterait à dire que l'objet n'est pas recevable. J'attends ce rapport avec un avis de droit documenté, de qui l'a produit, qui l'a rendu, et là nous aurons peut-être une réponse qui nous confirme que c'est impossible à faire. Pour ma part, je pense qu'il y a une solution et que ce moratoire ne bloque pas tout.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste dans sa grande majorité vous invite à rejeter cette motion, non seulement notre crédibilité est en jeu avec un objet qui risque de passer la rampe ce soir alors même qu'il y a de grandes chances qu'il soit considéré comme irrecevable, mais c'est également une proposition dangereuse, puisque selon la motion durant les 7 prochaines années, absolument aucune place de stationnement ne pourra être supprimée. Quand bien même certaines constituent un danger, en particulier, pour les enfants souvent difficilement vus par les différents usagers de la route.

De plus, notre territoire étant complexe, il sera souvent compliqué de remplacer les places de stationnement ailleurs ou alors cela risque de se faire en dépit du bon sens. Ajoutons que nous avons bien entendu, écouté attentivement l'intervention du PLR sur le réseau de chauffage à distance, à nous maintenant de soulever l'importance des accords de Paris en rappelant que la maîtrise du trafic individuel motorisé et le soutien à la mobilité douce font partie intégrante de ces accords, raison de plus pour refuser cette motion qui ne fait que figer les politiques communales en la matière.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à Monsieur Yerly, je suis un peu surpris de son aversion pour les moratoires, sachant que certains membres de son parti s'accrochent très bien des moratoires sur les zones à construire ou les antennes 5G.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite préciser un point, la motion est très claire malgré ce que dit M. Luder, le moratoire n'est pas conditionné à l'arrivée d'un rapport et supprimé quand ce rapport sera produit, mais elle est conditionnée sur 5 ans. Le fait que le motionnaire puisse ou pas retirer, après la production d'un rapport, n'est pas du tout une condition. La production d'un rapport n'entraînera pas la suppression automatique de ce moratoire.



Concours de pétanque des entreprises montreusiennes

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réponds aux remarques de mes préopinants, il ne s'agit pas de tout bloquer, mais de respecter la LATC Vaud et notamment son article 47, il s'agit aussi de respecter la mesure A25 qui renvoie au règlement communal et la norme VSS lorsqu'il s'agit de déterminer le nombre de places de parc. Il y a même un arrêt récent de la CDAP qui dit que le règlement communal prime sur la norme VSS.

Notre règlement communal dit: «en règle générale il est aménagé une place de stationnement pour chaque fraction de 90m² de surface brute de plancher, mais une place au moins par logement» et la norme VSS dit une place par 100m². Ce sont deux dispositions juridiques claires qui sont mentionnées dans la mesure A25.

Pour répondre à Mme Bonjour, il ne s'agit pas de supprimer des places de parc, mais de les remplacer, comme d'ailleurs le propose le Conseil Fédéral dans la réponse à l'interpellation Maître que j'ai citée précédemment.

Encore une autre remarque, il y a 2% d'augmentation de voitures depuis 20 ans ou même 30 ans, les places de parc qui se trouvent à Montreux, ne sont pas que pour les montreu-siens, mais aussi pour les gens qui se rendent à Montreux. De toute façon l'augmentation de la voiture à 2% fait qu'il y a une demande de places de parc qui est plus forte à Montreux.

Avec le PACom, nous allons encore proposer des zones à bâtir, dans les chiffres nous parlons à peu-près de 4'000 à 6'000 habitants-emplois, mais nous ne connaissons pas les chiffres exacts. Prenons l'hypothèse d'une famille de 4 personnes qui a 100m², cela fait 25m² par membre de la famille. Prenons encore le ratio de la norme qui dit qu'il faut une place pour 100m², cela veut dire que si nous voulons accueillir 5'000 habitants-emplois il faut créer 1'250 places de parc sur le territoire de la commune. Ces places peuvent être privées, elles devraient l'être, mais si ce n'est pas possible elles doivent être sur le domaine public et dans ce cas-là, les propriétaires ou les commerçants doivent payer cette taxe de contribution de remplacement de CHF 12'000.- par place que ce Conseil a voté.

Ce fond là est pour créer des places de parc, la commune doit mettre à disposition des places de parc pour ces gens qui paient cette contribution, nous ne pouvons pas les supprimer. Cela ne me paraît pas très légal.

J'ai une question pour laquelle j'aimerais avoir une réponse, il me semble que les véhicules électriques doivent aussi se parquer, donc si quelqu'un peut me dire que les véhicules électriques n'ont pas besoin de places de parc et que les thermiques oui, je souhaiterais entendre l'explication. Je vous invite à soutenir cette motion, car il faut que nous ayons au moins une vision de la Municipalité sur ces places de parc et que le citoyen montreu-sien puisse la connaître.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Où en sommes-nous dans cette discussion? Heureusement Montreux Libre a débattu ce sujet sans émotion lundi, sinon nous y aurions passé la nuit.

Où en sommes-nous dans le processus, est-ce que nous sommes en train de préparer le vote pour la prise en considération ou non de la motion?

Je regrette que nous n'ayons pas reçu ces informations lundi pour pouvoir en discuter dans nos groupes politiques. Personnellement, si je ne comprends pas, soit je refuse, soit je m'abstiens.

Disposer d'une place de parc à Montreux n'est pas un droit de femme, d'homme ou de citoyen. Je pense qu'il faut calmer un peu le jeu, nous ne traitons pas une affaire d'état.

La majorité de notre groupe soutiendra cette motion, pour des raisons précises, parce que le fait que la Municipalité ait supprimé en catimini les places de parc pour les bus touristiques passe mal chez les commerçants et les hôteliers. Comme nous avons toutes et tous pu le constater, de nombreux bus touristiques déchargent maintenant leurs clients en pleine rue, il nous paraît important qu'une réflexion se mette en place au sein de la Municipalité. Un moratoire jusqu'en 2027 nous paraît utile et complètement proportionné pour que la Municipalité puisse terminer ses concepts de mobilité que nous avons voté lors de la dernière séance, avec un budget de CHF 297'000.-. Maintenant la Municipalité doit venir avec un concept cohérent et après nous pourrons discuter de la mise en œuvre.

M. le Président

Mme Lauber Fürst, nous en sommes à l'étape de la discussion qui précède le vote sur la prise en considération ou non de la motion de M. Winkler, puisque cette dernière a été jugée recevable à une voix près par votre Conseil.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce qui me pose problème c'est que depuis que notre Municipalité a passé à gauche, nous entendons toujours en commission «ce n'est pas possible, nous n'avons pas le droit, ce n'est pas légal».

Moi je suis électricien, je ne suis pas juriste, mais moi j'ai le droit de décider et si je prends une décision et que ce n'est pas légal c'est à vous de m'apporter la loi, l'avis juridique qui me précise que ce n'est pas légal. Si à chaque Conseil nous parlons pendant 2 heures pour chaque objet, nous n'allons pas y arriver.

Il faut que cela cesse, nous décidons et vous, vous faites et si vous n'avez pas le droit de faire vous revenez avec un avis juridique et comme cela vous nous apprenez quelque chose.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

«Motion qui trompe», j'apprécie à sa juste valeur d'être traité de menteur. Aucune direction de

stratégie, blocage stérile, tous ces mots que j'apprécie à leurs justes valeurs, ce qui est stérile et qui bloque le débat c'est bien le manque d'information sur la planification de la mobilité, tout en supprimant des places de parc.

Si je devais apporter une stratégie sur le parking à Montreux, je ne serais pas assis parmi vous. Bien entendu qu'une fois la planification connue et l'information apportée par la Municipalité sur les idées de mobilité et de parking au sein de notre commune, le moratoire, tout naturellement, deviendrait inutile et disparaîtrait, comme je viens de le dire. J'apprécie à sa juste valeur certaines interventions et je m'en rappellerai.

Mme Géraldine Torchio (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve surprenant, car il me semble que cette motion est un faux débat, personne ne remet en cause la nécessité des places de parc, que ce soit pour des voitures électriques ou pas. A titre personnel je reconnais qu'à Clarens il y a un vrai problème de places de parc pour les personnes qui y habitent, c'est un fait.

Le problème de cette motion, à mon sens, c'est qu'en fait elle ne parle pas de cas en particulier, elle généralise la problématique à l'ensemble de notre commune, de son centre urbain, même dans des endroits comme le centre de Montreux où nous savons que le parking souterrain du Forum est suffisant et où il n'y a pas de problème de places de parc.

Finalement cela va bloquer toutes possibilités de beaux projets dans ces endroits-là. Je reprends cet exemple si cher à mes amis du PLR, de la famille monoparentale. Je suis très touchée et j'espère que vous vous en rappellerez quand nous devrons parler de la création de places en crèche, car c'est un sujet qui intéresse vraiment les familles en général. La famille, en général, sera peut-être heureuse un jour de profiter de la Rouvenaz réaménagée et pour un réaménagement convivial, qui prend en compte les terrasses, l'intérêt des commerçants, etc. il faudra à un moment donné, dans cet endroit où nous n'avons pas besoin d'autant de places de parc, en supprimer quelques-unes.

Si cette motion est acceptée, cela veut dire que tout projet intéressant et important dans notre commune sera fait autour de la place de parc, c'est quand même un peu limitant et problématique.

Je rappelle également que chaque projet indépendant est discuté par notre Conseil en commission et au sein de ce Conseil, comme nous l'avons déjà fait, il y a quelques années, pour la grande place à Clarens. Nous pouvons discuter au cas par cas, si nous maintenons ou sup-

Le futur de l'épilation, c'est maintenant!

Savourez le plaisir d'une peau lisse



Av. des Alpes 21 - 1820 Montreux
021 963 10 64 - 076 291 70 10
www.therabeaute.ch

Efficace
et indolore

Promotion
de printemps
-40%

Valable jusqu'au 31 mai 2023



Clin d'



L'EXOTIQUE Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

*Notre équipe
à votre service!*

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40

Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

info@gr-sellerie-bache.ch

Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch



Votre pharmacie de proximité du quartier
des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en
médecines naturelles



Consultation en Homéopathie
Et Micro-nutrition
Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



CGS

« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero Sàrl

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

RIVIERA ENSEIGNES

D'AMARIO DAVID - RÉALISATEUR PUBLICITAIRE

079 252 76 00

Riviera.enseignes@gmail.com

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Chopard

OMEGA

ZENITH

FRANCK MULLER
GENEVE

HERMES
PARIS

RADO
SWITZERLAND

LONGINES

FREDERIQUE CONSTANT
GENEVE

TISSOT

HAMILTON

REUGE

FRED

MARCO BICEGO

dinh van

FREYWILLE

MORGANNE BELLO
PARIS

CLAUDE MEYLAN

ck

M. Vincent Tschopp (ML)

M. Vincent Haldi (ML)

Mme Lynn Dardenne Perrin (IND)

M. Cédric Blanc (PLR)

M. Florian Manzini (Vert-e-s)

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

M. Tal Luder (UDC)

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion par 44 OUI, 42 NON et 2 abstentions.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

M. Florian Chiaradia Municipal

M. Dominik Hunziker (UDC)

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi
du postulat en commission.

**9. DÉVELOPPEMENT DES INTER-
PELLATIONS ET RÉPONSES DE
LA MUNICIPALITÉ**

M. Tal Luder (UDC)

**8. DÉVELOPPEMENT DES
MOTIONS ET DES POSTULATS**

Mme Johanne Vetter (PLR)

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi
du postulat en commission.

Mme Stefania La Spada



SUPER LOTO PAR ABONNEMENT

Dimanche 26 mars 2023 à 14h00
Salle du Pierrier à Clarens

Ouverture des portes à 13h00
Début du loto à 14h00
Prix de l'abonnement (24 tours):
Fr. 60.-

Fromages à raclette, corbeilles,
paniers du boucher, bouteilles de vin,
liqueurs, appareils ménager, Hi-Fi,
bons restaurant, etc.

Premier tour GRATUIT
Tirage au sort des abonnements.

Abonnement en vente à l'entrée
ou par réservation à:
francisbruelhart@bluewin.ch

ORGANISATION:
SKI-CLUB ROCHERS-DE-NAYE
ET CLUB ATHLÉTIQUE MONTREUX



CLUB ATHLÉTIQUE MONTREUX
COURSE MONTREUX-LES ROCHERS-DE-NAYE
CHACQUE PREMIER DIMANCHE DE JUILLET



GRAND LOTO PAR ABONNEMENT

Vendredi 28 avril 2023
à 20h00 au BOULODROME
DE MONTREUX à Chailly/Montreux

Ouverture des portes à 19h
Début du loto à 20h
Prix de l'abonnement (22 tours): **Fr. 60.-**
Tous les prix seront rétribués en espèce
Tirage au sort des abonnements

14 séries royales
4 séries super-royales
4 séries impériales

Abonnement disponible auprès de Dumas Pierre-Alain
au 079 / 782 29 82 ou pa.dumas@bluewin.ch
Les abonnements seront à retirer au bureau du Boulo-drome, le soir même du loto dès 18h00

Avec le soutien de



ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE
CHAILLY-BAUGY
LES CRÊTES ET ENVIRONS



JAUQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ

☎ 021/963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch

NOVASTYLE SA

CUISINE & DRESSING
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino

Tél. 021 963 13 14

Continental
The Future in Motion

 **elcomel**
Electricité • Téléphonie • Informatique



Perréaz

Paysagiste
Entretien d'immeuble

www.prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

 **Electro'Dep** Sarl
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj

079 446 07 07

www.electrodep.ch

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Metal Assistance SA

www.metalassistance.com

Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

PCL

TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1^{ère} commande
-20%



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION



Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59



Ezio Lamacchia
+41 (0)79 301 03 66

Rue de la Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
info@techniriviera.ch - Switzerland
www.techniriviera.ch



Official Partner



ANDRE GLAPPEY SA

ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 - 1844 Villeneuve
021/968.20.68 - info@glappeysa.ch

Nettoyage de votre véhicule

AU RATON
LAVEUR

Nouveau à Chailly-Montreux
Lavage de votre voiture.
Intérieur et extérieur

Sur rendez-vous au
021 964 31 91



Rte des Châtaigners 3
1816 Chailly-Montreux

*Véhicules spéciaux et très sales tarif sur devis

M. Caleb Walther, Municipal

M. Cédric Blanc (PLR)

M. Tal Luder (UDC)

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

M. Caleb Walther, Municipal

M. Quentin Talon (DA)

M. Cédric Blanc (PLR)

Mme Jaqueline Pellet, Municipale

M. Caleb Walther, Municipal

Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)

M. Cédric Blanc (PLR)



M. Caleb Walther, Municipal

M. Cédric Blanc (PLR)

M. Caleb Walther, Municipal

Mme Claudine Borloz



RÉSERVÉ
AUX
FEMMES!

CHIPPENDALES

9, 10 ET 11 MARS

DÎNER-SPECTACLE **DÈS CHF 54.-**



CASINO BARRIÈRE
MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

* 18 | CADEAU À RÉCUPÉRER À LA CAISSE DU CASINO.

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Mme Claudine Borloz (UDC)

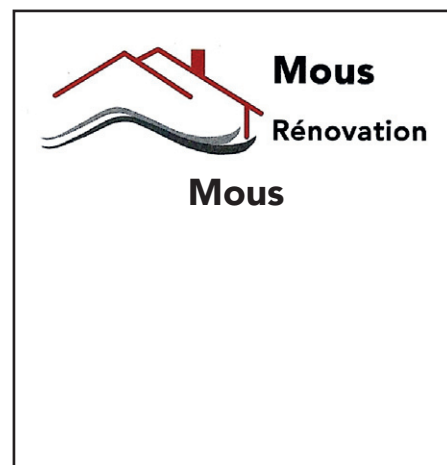
M. le Président

10.AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Olivier Müller (PLR)

Procès-verbaux des séances
du 12 octobre et 16 novembre 2022.
Les versions complètes
des procès-verbaux peuvent être
obtenues au greffe municipal.

M. Florian Chiaradia, Municipal





Saviez-vous que le biogaz est une énergie 100% renouvelable, locale et neutre en CO₂ ?

Produit à partir de déchets organiques ou de boues d'épuration,
le biogaz est utilisé pour le chauffage, la cuisson, la production d'électricité,
la mobilité ou les procédés industriels.

Plus d'informations sur energiapro.ch/biogaz



Restons connectés !



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

www.wider-sa.ch



C'est possible!

au 021 962 60 60

dès
CHF 230.-/jour
tout compris*

Tertianum le Bristol, Montreux

Votre appartement protégé au bord du lac

* appartement, pension complète, prestations hôtelières
programme d'animation, présence médicale 24/7, et plus encore...

TERTIANUM